

Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information
de la Commune



Numéro 77
Novembre 2009

www.waldighoffen.com



Opération de Noël des Commerçants et Artisans



Grande opération Noël
du 27 novembre au 31 décembre 2009

Gagnez à Waldighoffen

une **107 PEUGEOT**

+ 2300 € en Bons d'achat
+ 6 Repas Gastronomiques
(pour 2 personnes)

MAGASINS OUVERTS
les dimanches 13 & 20 décembre 2009

UN DÉPART

Marie-Thérèse PRUDENT est entrée au service de la Commune de WALDIGHOFFEN le 02 septembre 1989.

Depuis, elle a assuré avec grande conscience professionnelle la tâche souvent ingrate du nettoyage des bâtiments communaux et en particulier de l'Ecole communale et de la Salle Polyvalente.

En septembre, la Municipalité a organisé en son honneur une réception dans la Salle Culturelle de l'Espace du FORUM pour lui remettre au nom de la Municipalité une montre, cadeau en reconnaissance des services rendus. Ses collègues, l'ensemble du personnel communal, ainsi que les enseignants ont complété cette initiative par la remise d'un sac de voyage.

Merci Marie-Thérèse pour votre dévouement et longue et agréable retraite!



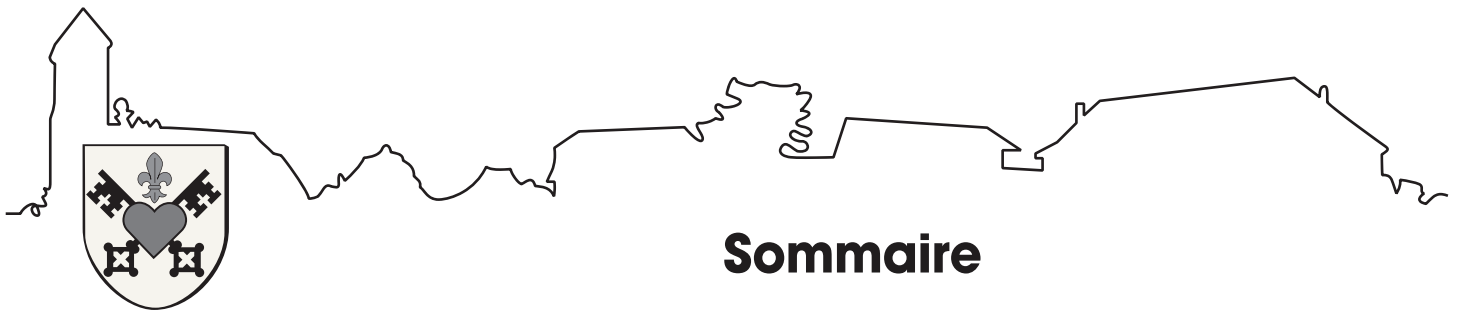
UNE ARRIVÉE

Le 08 septembre 2009, Monsieur Pascal CAPITAINE a été embauché pour compléter l'équipe d'ouvriers communaux dirigée par Philippe SCHMIDLIN. En effet, suite au développement de notre Commune et plus particulièrement aux nombreux aménagements d'embellissement, un troisième poste devenait nécessaire.

Au préalable Monsieur CAPITAINE avait déjà effectué, de juin à septembre, un stage sous contrat et s'est bien intégré dans l'équipe.

Bon courage Pascal et bon vent à notre service.





Sommaire



Page 1	▶ Sommaire
Page 2	▶ Éditorial du Maire
Page 3	▶ Conseil Municipal du 6 juillet 2009
Page 13	▶ Conseil Municipal du 31 août 2009
Page 22	▶ Conseil Municipal du 29 septembre 2009
Page 28	▶ Les anniversaires
Page 29	▶ État civil
Page 30	▶ La vie communale
Page 31	▶ Cœur de famille, les Amis du Forum
Page 32	▶ La vie du Cercle d'histoire
Page 33	▶ Les anciens artisans, commerçants et industriels de Waldighoffen depuis 2 siècles
Page 36	▶ Nouveaux services
Page 36	▶ En bref
Page 38	▶ Prochaines manifestations
Page 40	▶ Opération tranquillité vacances



Le Maire
et le Conseil Municipal
vous souhaitent
un Joyeux Noël
et vous présentent
leurs meilleurs vœux 2010.

Photo de couverture :
nouvel éclairage de Noël de la rue du 19 novembre.





Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

Le 6 Juillet 2009 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : M. HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Adjoint, Mme JERMANN Françoise, Adjoint, MM SCHIELIN Jean-Claude, Adjoint, DIETSCHY Fabien, Mmes HERMANN Evelyne, SCHUR Karine, MM RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald, KRICK Jean-Pierre.

Membres absents :

Excusés : M. EGLIN René, Mme FARNEL Isabelle (procuration à M HOFF Henri), M. HENGY Jean (procuration à Mme HERMANN Evelyne), Mmes CHRETIEN Thérèse (procuration à Mme JERMANN Françoise), GREINER Françoise (procuration à M. RIEGERT Patrick).

Date de la convocation :	Nombres de membres :
1/07/2009	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice : 15
1/07/2009	Présents : 10

1 - APPROBATION DU RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2009

Point 9.1. : M. DIETSCHY demande que soit précisé la nature des travaux effectués par la Société MATROL, c'est à dire de réfection de la voirie communale.

Point 5 : M. RIEGERT souhaite apporter une précision sur son intervention relative à l'évolution du cursus des élèves ayant fréquenté la première section bilingue ouverte à Waldighoffen : il ne reste qu'un seul élève en bilingue. Il vient de terminer la classe de 3°. A la rentrée prochaine, il quittera également le cursus bilingue.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, M. LUTZ Romuald et Mme HERMANN Evelyne, abstents lors de la réunion, s'abstenant,

- **APPROUVE** le rapport du Conseil Municipal du 27 mai 2009.

A la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 2) des membres présents et représentés.

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- Section 07, n°254/172, impasse des Rossignols, d'une surface de 614 m², bâti

Appartenant à Mme PETER Emma

Acquéreur : Mme IFFENECKER Doris

- Une parcelle à détacher de la parcelle Section 01 n°475/38, rue des Vergers, d'une surface d'environ 3,13 ares

Appartenant à Mme BECK Brigitte

Acquéreurs : M et Mme LUTZ Romuald

- Section 03 n°470/21, d'une superficie de 71 m²

- Section 03 n°462/19, d'une superficie de 675 m²

- Section 03 n°465/20, d'une superficie de 304 m²

- Section 03 n°478/18, d'une superficie de 1070 m²

- Section 03 n°479/22, d'une superficie de 347 m²

- Locaux dans un bâtiment en copropriété - rue du Maréchal Joffre

Appartenant à M et Mme SCHNEPF Yves

Acquéreur : Mlle STEFAN Evelyne

- Une parcelle d'une surface d'environ 15,22 ares à détacher de la parcelle Section 02 n°68, rue du Vignoble, 25,22 ares

Appartenant à Mme ZIMMERMANN - MULLER Marie-Thérèse

Acquéreur : M. BAEUMLIN Alain

- Section 02 n°67, rue du Vignoble, d'une superficie de 1354 m²
Appartenant à Mme SAUNIER - CATTANEO Yvonne
Acquéreur : M. BAEUMLIN Alain

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés, M. LUTZ étant sorti de la salle pour la demande le concernant.

3 - TRAVAUX 2009

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux, sous forme de tableaux, trois simulations de réalisation des travaux prévus dans le budget primitif 2009.

Basés sur les résultats antérieurs tels qu'ils ressortent du compte administratif 2008 et hors de tout crédit reporté, ils intègrent l'ensemble des recettes et dépenses telles que comptabilisées au 30/06/09, augmentées respectivement des prévisions également en recettes et en dépenses d'ici la fin de l'année 2009 :

- 1^{ère} simulation : Pour les opérations déjà engagées à savoir : 12 (réfection salle polyvalente), 16 (rénovation Salle Polyvalente), 30 (extension Groupe Scolaire), 49 (zone d'activités Eberling), 50 (entrée Sud et centre urbain : rue du 19 novembre 1^{ère} tranche), 64 (recalibrage RD 463), 66 (acquisition terrain EHPAD), 71 (site déchets verts), 72 (réparations voiries).

Le montant total des dépenses prévues au 31/12/2009 (hypothèse : achèvement de ces opérations) représente, si on y ajoute les remboursements de capital des emprunts, le déficit d'investissement 2008 reporté et les dépenses sur réseaux câblés, matériels roulants et informatique : 2 148 215,71 €. Les recettes d'investissement s'élevant à 2 042 866,95 €, il reste un solde négatif de 105 348,78 € au 31/12/2009.

Si on intègre la TVA récupérée sur ces travaux dès le 30/06/2010, on peut constater un solde final positif de 19 352, 15 €.

- 2^e simulation : réalisation des autres travaux prévus au budget 2009 et pouvant raisonnablement être envisagés dans les délais de l'année en cours, à savoir les opérations 13 (rue des Eglantiers), 25 (PVR rue des Perdrix), 41 (PAE rue Bellevue), 44 (PVR rue des Lilas), 50 (rue du 19 novembre 2^e tranche : enfouissement de lignes et voirie partie haute), 54 (rénovation de l'église), 67 (clôture terrains de sports et Ecole) et 68 (PVR rue des Coquelicots). Les dépenses passent à 2 728 715,71 € et les recettes à 2 336 666,95 €.

Le solde négatif serait donc de 392 048,76 € réduit à 177 474,84 € après récupération de la TVA correspondante au 30/06/09.

- 3^e simulation : intégration des travaux de voirie partie basse de la rue du 19 novembre, qui ne pourront être entamés que début 2010. Les dépenses totales représentent dans ce cas 2 898 715,71 €, les recettes directes 2 584 166,55 € et le solde négatif 314 548,76 € réduit à 288 229,36 € après récupération de la TVA supplémentaire en juin 2010.

Ces bilans financiers reposent sur une exécution du budget de fonctionnement équilibré comme prévu et n'intègrent pas une éventuelle recette supplémentaire de cession de terrain prévue au budget 2009 pour un montant de 124 000 €.

Sur ces bases, on peut constater que les besoins de financement pour les travaux exécutés en 2009 sont de 180 000 € pour les charges à amortir et de 214 500 € pour anticiper le remboursement de la TVA encaissée fin juin 2010.

La gestion financière de la part des travaux exécutés en 2010 est à considérer dans le cadre des équilibres du budget primitif 2010.

Il est demandé quand les travaux du PAE Bellevue vont continuer. M. EGGENSPIELER répond que ErDF a été relancé plusieurs fois pour le déplacement préalable des deux coffrets électriques mal posés. La Communauté de Communes «Ill et Gersbach» doit également intervenir pour le déplacement d'un regard de comptage PAMCO.

4 - FINANCES : EMPRUNTS 2009

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt de 730 000 € a été contracté en 2008 auprès de la Caisse d'Épargne. Un 1^{er} remboursement de 500 000 € a déjà été effectué.

Le contrat prévoit une prise de décision, fin juin, pour les 230 000 € restants.

Quatre options sont possibles :

- Le remboursement
- La reconduction pour un an
- La consolidation par prêt à taux variable
- La consolidation par prêt à taux fixe

Le Maire présente les propositions faites par la Caisse d'Épargne, pour une reconduction, une consolidation en prêt variable ou en prêt à taux fixe, sur des durées respectivement de 5, 10 ou 15 ans. Les recettes attendues (FCTVA, Participation Département) tardant à être versées, il n'est pas possible actuellement de rembourser ce crédit de 230 000 €.

Les propositions de prêt sur 5, 10 et 15 ans, à taux fixe ou variable sont intéressantes, mais leur évolution ne devrait pas s'avérer

défavorable dans les prochains mois.

Le Conseil opte en définitive pour une reconduction de la ligne de trésorerie actuelle, en attendant la fin de l'année, lorsque la plupart des travaux seront réalisés et les recettes perçues, pour consolider cette ligne de trésorerie au vu des besoins réels.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire la ligne de trésorerie de 230000 € sur une période de 12 mois, aux conditions suivantes :
 - * taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0,49% (soit 1,26% + 0,49% = 1,75% à la date de l'offre)
 - * périodicité de paiement des agios : trimestrielle
 - * décompte des intérêts : décomptés trimestriellement compte tenu du nombre exact de jour courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement.
 - * Frais de dossier : 200 €
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de reconduction de la ligne de trésorerie de 230000,00 €.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

5 - PVR RUE DES EGLANTIERS

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
21.10.2008	3	Maîtrise d'œuvre et estimation du coût
27.05.2009	9	Montant des travaux d'aménagement

M. SCHIELIN rappelle le coût TTC estimé de la viabilisation du tronçon de voirie situé dans le périmètre de l'opération soit 111043,45€.

Il énumère les parcelles concernées : 281, 282, 298 et 352, en section 01, représentant une emprise totale de 3399 m² (cf. plan joint). Ce sont les seuls terrains bénéficiant d'un accès sur la voie à aménager et toutes ont une profondeur inférieure à 60 mètres. La totalité de leur emprise est donc à prendre en compte dans le calcul des participations.

Sont exonérées de participations, en situation actuelle : les parcelles 298 et 352 (surbâties) et 281 (branchements réalisés vers la rue des Vergers).

Sur une question de M. RIEGERT, il est considéré que, pour des raisons topographiques, les parcelles situées à l'arrière seront desservies par la rue Bellevue prolongée, étant précisé que ce ne pourra être le cas qu'après règlement du problème d'évacuation aval.

Les seuls travaux à effectuer sont dans l'immédiat ceux nécessaires à la viabilisation de la parcelle 282. Cet aménagement pourra être complété ultérieurement en cas d'un nouveau projet de construction sur les parcelles 298 et 352, entraînant un détachement de surface générateur d'une nouvelle participation. Ce cas de figure ne devrait pas intervenir avant longtemps.

M. SCHIELIN présente ensuite le bilan de l'opération d'aménagement pour la 1^{ère} tranche d'aménagement.

Au vu des chiffres globaux avancés, la participation calculée sur 100% des équipements de voirie et des surfaces riveraines s'élève à 32,66 €.

La participation, sur cette base, pour la parcelle n°282 représentant 531 m², est de 17342,46 €.

Le coût des travaux à réaliser pour viabiliser la parcelle concernée est de 17781,78 €.

Dans ce bilan, on peut aussi intégrer la TLE évaluée à 3000 € et un rendement fiscal estimé à environ 500 € par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une décision au vu des éléments présentés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du 05/09/2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de WALDIGHOFFEN,

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la rue des Eglantiers implique la réalisation des aménagements suivants sur le tronçon de la rue des Eglantiers, compris entre la rue des Vergers et le chemin rural arrière : aménagement de la voirie sur une largeur de 8 mètres (chaussée de 5 mètres et 2 trottoirs de 1,50 mètres pour plusieurs maisons desservies, chaussée de 4 mètres et bande stabilisée de 1,50 mètres pour une seule construction), mise en place des réseaux humides (eau potable et assainissement) et secs (télécommunication, électricité basse tension, gaz, éclairage public) ;

Considérant que les parcelles n° 281 (accès par la rue des Vergers) et 352 et 298 (tous deux surbâties) sont exonérées de participation;

Considérant qu'une adaptation de la limite des 80 mètres est motivée, dans le secteur concerné, par la morphologie du parcellaire: profondeur des parcelles ayant accès sur la voirie à aménager inférieure à 60 mètres ;

- **DECIDE** d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 111043.45 €. Il correspond aux dépenses suivantes :

	HT	Estimation HT travaux viabilisation parc. n°282
Travaux d'aménagement de voie :		
- travaux de voirie :	36740.62	3485.40
- éclairage public :	6069.28	945.00
- télécommunication :	6837.66	1492.50
Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux :		
- eau potable :	12136.39	4372.00
- électricité :	5500.00	2670.50
- assainissement :	13439.23	801.00
- gaz	3622.51	à la charge du constructeur
Coût des travaux :	84345.69	13766.40
Dépenses d'études :	8500.00	1107.31
Coût total HT :	92845.69	14867.71
TVA 19,60 %	18197.76	2914.07
Coût total TTC	111043.45	17781.78

- **FIXE** à 111 043.45 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.
- **CONSTATE** que les propriétés foncières concernées sont situées suivant le plan joint, à moins de 60 mètres de part et d'autre de la voie, la surface totale d'application étant de 3399 m².
- **FIXE** le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 32,66 € TTC, étant précisé que le coût des branchements aux réseaux n'est pas compris.
- **DECIDE** que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice BT 01 - indice de départ m0 = valeur du dernier indice connu au 06.07.2009, soit 796,40 (publication JO le 28.06.2009). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du Code de l'urbanisme.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses sur les crédits prévus sur l'article 2315 opération 13 PVR rue des Eglantiers.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

6 - PVR RUE DES COQUELICOTS : PARTICIPATIONS A L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES COQUELICOTS COTE RUE DE WILLER

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
21.10.2008	5	Lancement de consultation pour maîtrise d'oeuvre

M. SCHIELIN présente les caractéristiques de l'opération, projetées sur écran.

- Périmètre de l'opération :

Il inclut toutes les parcelles riveraines et bénéficiant de l'aménagement de la nouvelle voie. La profondeur de l'ensemble des terrains est inférieure à 60 mètres. Leur surface intégrale est donc comptabilisée dans l'estimation des participations.

Parcelle n°302 : 923 m²

Parcelle n° 305 : 1310 m²

Parcelle n° 309 : 721 m²

Parcelle n° 310 : 722 m²

Parcelle n° 508/311 : 957 m²

SURFACE TOTALE : 4633 m²

- Parcelles exclues de la participation :

Parcelle n°305 : surbâtie

Parcelle n° 309 : desservie par la rue de Willer

- Parcelles assujetties à la participation :

Parcelle n°302 : 923 m²

Parcelle n°310 : 722 m²

Parcelle n°508/311 : 957 m²

SURFACE TOTALE : 2602 m²

- Bilan financier de l'opération

* Coût global de l'aménagement : 138 871,15 € TTC.

* Surface d'application : 4633 m²

* Coût au mètre carré : 29,97 €

Il est proposé au Conseil d'imputer l'ensemble des dépenses d'aménagement légalement imputables. La participation au m² s'établit donc à 29,97 €.

* Participation attendue :

- à court terme pour les parcelles 302 et 508/311 (1880 m²) : 56 343,60 €.

- à plus long terme pour la parcelle 310 (722 m²) : 21 638,34 €.

* Coût des travaux pour la viabilisation des parcelles 302 et 508/311 : 70 602,14 €

* TLE attendue à court terme : 6 000 €

* produit fiscal attendu : 1 000 € par an.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du 05/09/2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de WALDIGHOFFEN,

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la rue des Coquelicots implique la réalisation d'une voie de 5 mètres bordée de 2 trottoirs de 1,50 mètres de large, la prolongation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, la mise en place des réseaux de distribution électrique et de gaz ainsi que de télécommunication et d'éclairage public ;

Considérant que les parcelles n°305 (surbâtie) et 309 (branchements réalisés vers la rue de Willer) sont exonérées de participation;

Considérant qu'une adaptation de la limite des 80 mètres est motivée par la profondeur des parcelles riveraines, en tout point inférieure à 60 mètres ;

- **DECIDE** d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 138 871,15 €. Il correspond aux dépenses suivantes :

	HT	Estimation HT travaux viabilisation parc. n°508 et 302
Travaux d'aménagement de voie :		
- travaux de voirie :	34 006.00	5625.30
- éclairage public :	12417.00	9919.75
- éléments de télécommunication :	1877.00	2090.00
Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux :		
- A.E.P :	18369.00	13735.32
- électricité :	4173.00	3795.00
- assainissement :	28247.00	23052.00
- gaz :	1553.50	4625.00
- prestations générales :	5484.00	4914.00
Total :	106126.50	67756.37
- divers et imprévus 5% :	5306.32	inclus dans le coût
Coût total des travaux :	111432.82	
Dépenses d'études (4,2% du total HT) :	4680.18	2845.77
Coût total HT:	116113.00	70602.14
TVA 19,60 %	22758.15	13838.02
Coût total TTC :	138 871.15	84 440.16

- **FIXE** à 138 871.15 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

- **CONSTATE** que les propriétés foncières concernées sont situées suivant le plan joint, à moins de 60 mètres de part et d'autre de la voie, la surface totale d'application étant de 4 633 m².

- **FIXE** le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 29,97 € TTC.

- **DECIDE** que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution

de l'indice BT 01 - indice de départ m0 = valeur du dernier indice connu au 06.07.2009, soit 796,40 (publication au JO le 28.06.2009). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du Code de l'urbanisme.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses sur les crédits prévus sur l'article 2315 opération 68 PVR rue des Coquelicots.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

7 - PVR RUE DES BARONS D'EPTINGEN : LOI SUR L'EAU

Le Maire informe que toute urbanisation d'un secteur de surface supérieure à 1 hectare est soumise à déclaration au titre de la « Loi sur l'Eau ».

Le dossier de déclaration doit indiquer entre autre les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre et des moyens de surveillance.

L'élaboration de ce document étant complexe, le Maire a demandé au Bureau d'études BEREST chargé du chiffrage du P.V.R., un devis pour l'établissement de la déclaration loi sur l'eau. Sa proposition s'élève à 3200 € HT.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'offre présentée par le Bureau d'études BEREST, d'un montant de 3200 € HT, soit 3827,20 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits prévus à l'article 2315 opération 70.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

8 - PVR RUE DES PERDRIX : RACCORDEMENT A LA RUE DES FAISANS

Monsieur le Maire présente le plan montrant la zone des travaux dans la rue des Faisans, notamment la partie à la charge du propriétaire des parcelles n°111 et 112, et la proposition de prolongation sur la rue des Perdrix, à la charge de la Commune. Une telle décision génère des économies pour la Commune (pas de frais de déplacement d'engins), et permet d'adapter les profils d'aménagement.

Il présente le devis proposé par la Société COLAS, qui s'élève à 8 570,00 € HT, soit 10 249,72 € TTC.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de raccordement de la voirie de la rue des Perdrix à la rue des Faisans.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits prévus à l'article 2315 - opération 25 PVR rue des Perdrix.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

9.1. - TRAVAUX DE SECURITE - MARQUAGE HORIZONTAL

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats d'une consultation d'entreprises spécialisées, portant sur la reprise de l'ensemble des signalisations horizontales de la voirie départementale et locale de l'agglomération.

Consistance des travaux :

374 mètres de bandes continues et discontinues, 237 mètres de signalisation passages piétons, 100 mètres de bordures jaune et blanche, signalisation de 18 places de parking, notamment devant l'école.

Cinq entreprises ont été consultées, deux ont répondu :

- S.M.A. : 2 278,76 € HT, soit 2 724,68 € TTC.
- Signalisation sécurité : 1 639,92 € HT, soit 1 961,35 € TTC
- Avec variante de passage piétons en résine : 2 668,50 € HT, soit 3 191,52 € TTC

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation du marquage de la signalisation horizontale.
- **DECIDE** de retenir l'entreprise SIGNALISATION SECURITE, pour un montant de 2 668,50 € HT soit 3191,52 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits prévus sur l'article 2315 opération 40 - Sécurité en traversé d'agglomération.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

9.2. - TRAVAUX DE SECURITE - CINEMOMETRE

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.03.2009	13.1	Avis favorable pour l'acquisition de 2 indicateurs de vitesse

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de l'opération « Sécurité en traversée d'agglomération », le budget primitif 2009 prévoit un crédit de 4 500 €. Il rappelle la proposition d'acquiescer 2 indicateurs de vitesse. Le choix de l'appareil n'a pas été défini en séance du 05.03.2009, le mode d'alimentation en énergie restant à être déterminé.

Il s'avère que la subvention départementale souhaitée au titre des « Amendes de Police » n'est pas possible, les indicateurs de vitesse ne rentrant pas dans la catégorie des équipements retenus.

Une nouvelle offre a été demandée à la Société DATA COLLECT, mieux disante, pour l'acquisition de 2 cinémomètres avec alimentation solaire. Le devis s'élève à 5637,00 € HT, soit 6708,03 € TTC.

Il est constaté que, même si les indicateurs de vitesse se multiplient dans beaucoup de communes, la majorité n'est pas fiable quant à l'indication de vitesse, et que plusieurs implantations ont déjà été supprimées.

Par ailleurs, vu la demande, il se pourrait que leur prix baisse à terme.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
- **SURSEJOIT** à l'acquisition de cinémomètres.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

10. - RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE : ALLOCATION PREVISIONNELLE POUR L'EXPERT

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du courrier de l'avocat de la Commune qui l'informe que M. RADEMACHER rendrait son rapport pour la fin juin 2009.

Le Tribunal Administratif de STRASBOURG a ordonné le paiement à M. RADEMACHER d'une allocation provisionnelle de 13 000 € à valoir sur le montant des honoraires et débours.

Sur intervention de M. KRICK, M. EGGENSPIELER indique qu'il est nécessaire d'enlever la tôle perforée, de remettre des voliges et une nouvelle tôle.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
- **PREND ACTE** de la demande de paiement d'une allocation provisionnelle de 13 000 € à M. Auguste RADEMACHER, expert.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

11 - MODIFICATION DU POS

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet d'extension des locaux de la société MARY. Cette extension d'environ 60 mètres, prévue sur l'arrière du local actuel, nécessite une adaptation de notre POS.

Une première intervention auprès de la DDE a permis de corriger l'indication sur les plans du POS de la zone inondable, en conformité avec le plan du PPRI.

Cependant le projet présenté transgresse la limite du secteur UE en empiétant légèrement sur le secteur ND.

Le levé de terrain effectué confirme clairement la situation en zone non inondable.

L'ADAUHR, sollicité pour avis en vertu de la Convention de mise à disposition pour conseil juridique, vient d'indiquer ce jour qu'il faut procéder à une révision simplifiée du POS, la procédure de simple modification n'étant pas suffisante.

L'ADAUHR précise par ailleurs que la « révision simplifiée » est une procédure dérogatoire dont l'application est limitée au 31 décembre 2009.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence a été transférée à la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » et propose à l'Assemblée de solliciter l'inscription en urgence à la prochaine réunion du Conseil de cette Collectivité, déjà programmée pour le 09 juillet 2009.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
Vu les délais extrêmement courts encore disponibles pour mener à terme la procédure ;

Vu l'intérêt, tant pour la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » que pour la Commune de WALDIGHOFFEN, au développement de cette entreprise ;

Vu les retombées favorables de ce projet sur l'emploi, la création de 5 nouveaux postes de salariés étant prévue pour répondre aux besoins du carnet de commandes ;

- **DEMANDE** la mise en œuvre d'une révision simplifiée du POS.

- **CHARGE** le Maire de solliciter en urgence l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la réunion du 09 juillet 2009 auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes «Ill et Gersbach».
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

12. - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions envoyées par les Associations.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Propositions 2009
Groupement d'Actions Sociales	300,00 €
Association Prévention Routière COLMAR	100,00 €
Association Delta Revie MULHOUSE	100,00 €
Association haut-rhinoise d'aide aux personnes âgées (A.P.A.) MULHOUSE La décision sera prise après connaissance des bases de calcul du montant proposé par l'APA	A surseoir.
Mieux vivre à Saint Morand ALTKIRCH	250,00 €
Association des Amis des personnes âgées de LUPPACH	250,00 €
Ecole de musique HIRSINGUE Voir si la Commune de HIRSINGUE a payer une subvention, pour quels élèves	A surseoir
Association Française des sclérosés en plaques BLAGNAC	Néant
Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles CERNAY	Néant
Banque Alimentaire MULHOUSE Une association du village participe chaque année à la collecte de denrées	Néant
Socité des Amis de la Bibliothèque Départementale COLMAR	122,00 €
COTRAL - Coordination des transplantés d'Alsace-Lorraine ILLZACH	Néant
ASAME - service d'aide aux personnes MULHOUSE	A surseoir
ARAHM - association régionale « L'aide aux Handicapé Moteurs» STRASBOURG	Néant
BLUE LINE - ROPPENZWILLER (subvention exceptionnelle pour le festival)	500,00 €
Club Sportif saints Pierre et Paul (6,10 € X 98 jeunes licenciés)	597,80 €
Assoc. Sportive WALDIGHOFFEN (6,10 € X 67 jeunes licenciés)	408,70 €

- **VOTE** les crédits nécessaires qui sont à prélever du compte 6574 et à verser sur les comptes bancaires des associations.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

13. - DEROGATIONS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de la Sous-Préfecture un projet de protocole d'accord. La convention indique que la Commune de WALDIGHOFFEN ne s'engage à accepter les enfants de l'étranger que dans les 3 cas obligatoires : obligations professionnelles des parents si la Commune de résidence n'organise pas, directement ou indirectement, la garde et la restauration des enfants, rassemblement de fratrie, raisons médicales. Les Communes de résidence doivent participer à hauteur de 80 € par enfant, pour l'année scolaire 2009/2010.

A la rentrée prochaine, 33 élèves actuellement en CM2 rejoindront le collège, alors que les arrivées sont évaluées aux alentours de la vingtaine.

L'inspection académique informe des fermetures d'une classe monolingue primaire et d'une section maternelle.

Suite à ces fermetures le Maire propose de désaffecter la classe n° 4, connaissant par ailleurs un important problème de chauffage.

M. RIEGERT fait remarquer que si actuellement l'attractivité est motivé essentiellement par le bilinguisme et la rénovation des bâtiments, elle le fut jadis par d'autres causes : qualité de l'enseignement, gardes par les grands parents ou gardiennes agréées habitant la Commune. Il faut donc éviter, selon lui, que l'application de refus systématiques entraînent de grandes difficultés pour les familles extérieures touchées.

14. - ECHANGE DE TERRAINS COMMUNE/HENLIN PAUL

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
01.12.2008	4	Echange des terrains et valeur d'échange
17.12.2008	3	Décision de déclassement et reclassement de la parcelle 8 - 372/37

Monsieur le Maire informe les Conseillers du courrier de la Sous-préfecture relevant la nécessité de procéder à une enquête publique avant déclassement de la parcelle n°372/37 section 08.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la décision du 17.12.2008 de déclasser et reclasser dans le domaine privé communal la parcelle cadastrée Section 08 n°372/37, d'une surface de 152 m².
- **AUTORISE** l'enquête publique préalable.
- **CHARGE** le Maire de désigner le commissaire-enquêteur chargé du suivi de l'enquête.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

15. - COMMUNAUTES DE COMMUNES ILL ET GERSBACH : NOMINATION DE DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle que les délégués actuels auprès des Commissions de la Communauté de Communes «Ill et Gersbach» souhaitent la nomination de délégués supplémentaires.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

16. DIVERS

16.1 Salle polyvalente : marquage au sol

M. EGGENSPIELER informe que les travaux de remise en peinture ont été effectués en juin. Cependant, le problème persiste. La nouvelle couche de peinture n'accroche pas sur la précédente.

L'analyse de la peinture restante lors de la première application indique qu'elle n'a pas de défaut.

L'essai de métallisation est concluant.

Un spécialiste viendra examiner le sol et la peinture dans deux jours.

16.2. Devis AD VISUEL

Monsieur le Maire rappelle que la maison natale de Nathan Katz a été rénovée par les propriétaires suite au sinistre. La plaque d'origine qui avait été apposé sur la façade par la Commune est ancienne et il propose de la remplacer. Il présente le devis de la Société AD VISUEL, pour un montant de 385,00 € HT, soit 460,46 € TTC, pour la confection et la pose de la plaque.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le devis de la Société AD VISUEL, d'un montant de 385,00 € HT, soit 460,46 € TTC, pour la confection et la pose de la plaque.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

16.3. Syndicat pour le plan d'aménagement du Sundgau

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Comité du Syndicat pour le plan d'Aménagement du Sundgau (SIPAS) a approuvé la modification des statuts du Syndicat et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS).

Il présente un tableau synoptique et explique les principaux changements, notamment le nombre de titulaires et de suppléants, et les compétences exercées respectivement par les Communes et les des Communauté de Communes.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

16.4. Site Internet de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le changement du système de téléphonie a rendu possible la création d'un site Internet. Il présente le canevas du plan du site, élaboré spontanément par Mme Stéphanie RIBSTEIN. Le site informe sur le **Conseil Municipal**, l'école, la médiathèque, les associations, les commerces.... Le site sera mis en service dans les jours à venir. Son ouverture sera annoncée dans le prochain bulletin municipal.

16.5. Médiathèque : programme des animations

Monsieur le Maire présente un récapitulatif des animations passées et celles projetées jusqu'en décembre 2009. Les manifestations sont variées dans le but d'intéresser le maximum de personnes.

16.6. Incivisme

Monsieur le Maire projette une photo montrant des bacs à ordures ménagères posés sur les nouveaux espaces verts de la rue du 19 novembre.

Des Conseillers indiquent que des fleurs sont aussi régulièrement arrachées.

16.7. Sécurisation du site «Le Forum»

M. EGGENSPIELER présente un plan d'ensemble présentant un projet d'implantation des clôtures autour du site «Le Forum». La clôture sera en partie fixe, en partie démontable. Des portails, dont certains peuvent disposer d'une fermeture automatique le soir, pourront permettre le passage à l'aide de badges.

La clôture sera posée tout autour de la zone salle polyvalente - groupe scolaire - terrain de foot.

Il est aussi proposé de réduire l'emprise de la cour d'école pour faciliter la surveillance des élèves et individualiser l'accès à la salle associative et culturelle.

Une visite sur place sera effectuée avant toute décision.

M. RIEGERT demande que l'allée située au Nord du terrain de football ne soit pas fermée, et de maintenir la possibilité de passage par le chemin des sportifs. Le Maire indique que ce passage est très fréquenté en soirée et en nuit par des adeptes de vandalisme qu'il souhaiterait éloigner des bâtiments.

M. LUTZ dit que ces lieux restent des lieux publics. Il sera difficile de faire sortir le gens après les manifestations sportives et autres.

16.8. - DIVERS

- Salle polyvalente : M. EGGENSPIELER informe que la Commission d'Arrondissement de sécurité a émis un avis défavorable après sa dernière visite. Des réparations doivent être entreprises et l'accès à la mezzanine condamné.

- Association Sportive de WALDIGHOFFEN : M. LUTZ informe que le Comité de l'Association a changé.

- Espaces verts : M. RIEGERT a relevé que les nouveaux espaces verts de la rue du 19 novembre ne sont pas régulièrement entretenus. Le Maire répond que l'entretien doit être effectué pendant 1 an par l'entreprise chargée des plantations. Un courrier a été adressé aux maîtres d'oeuvre pour leur rappeler les devoirs de leur mission rémunérée.

- Piste cyclable : M. RIEGERT demande si une signalétique est prévue pour la piste cyclable de la rue du 19 novembre. Le Maire répond qu'une peinture de couleur verte a été appliquée pour matérialiser la piste. Une signalisation globalisée sera mise en oeuvre après réalisation de la 2ème tranche d'aménagement.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23H50.



Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 31 août 2009

Le 31 Août 2009 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : M. HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Adjoint, Mme JERMANN Françoise, DIETSCHY Fabien, Mme HERMANN Evelyne, MM : RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald, KRICK Jean-Pierre, Mmes CHRETIEN Thérèse, GREINER Françoise

Membres absents :

Sans excuse : HENGY Jean

Excusés : EGLIN René, SCHIELIN Jean-Claude (procuration à M. DIETSCHY Fabien) FARNEL Isabelle (procuration à M. HOFF Henri), SCHUR Karine (procuration à M. EGGENSPIELER Guy).

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombres de membres :</i>
26/08/2009	Afférents au Conseil municipal : 15
<i>Date d'affichage :</i>	En exercice : 15
27/08/2009	Présents : 10

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 JUILLET 2009

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, Mmes CHRETIEN Thérèse et GREINER Françoise, absentes lors de la réunion s'abstenant,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 juillet 2009.

A la majorité (pour : 9 - contre : 0 - abstention : 4) des membres présents et représentés.

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucune demande n'étant parvenue en Mairie à ce jour, ce point ne sera pas traité.

3 - AMENAGEMENT ENTREE SUD ET CENTRE URBAIN - 2EME TRANCHE

Monsieur le Maire fait le point sur l'évolution du dossier et en particulier sur les contacts établis avec les futurs partenaires financiers: services de l'Unité Routière du Département pour les travaux d'aménagement de la voirie et services du Syndicat Départemental d'Electricité pour les travaux d'enfouissement des lignes.

Les chiffrages sommaires présentés le 06/05/2009 ont ainsi pu être précisés voire complétés.

3.1. Enveloppe financière prévisionnelle

3.1.1 Aménagement de voirie

Le Département souhaite que les deux tronçons de voirie (partie basse et partie haute) fassent l'objet d'une reprise de la structure dans les mêmes conditions que pour la première tranche.

Le chiffrage des travaux tels que définis après les premiers entretiens est désormais le suivant :

- Partie basse : rue des Ecoles à la rue du Château :

Part communale : 119 415,34 € HT soit 142 820,74 € TTC

Part départementale : 67 375,78 € HT soit 80 581,43 € TTC

- Partie haute : rue des Faisans à la rue des Chênes :

Part communale : 129 446,02 € HT soit 154 817,44 € TTC

Part départementale : 81 287,14 € HT soit 97 219,42 € TTC

Le montant total des travaux d'aménagement de voirie s'élève donc à 397 524,28 € HT soit 475 439,04 € TTC, dont :

- part communale : 248 861,36 € HT, soit 297 638,19 € TTC

- part départementale : 148 662,92 € HT, soit 177 800,85 € TTC.

3.1.2 Réseaux secs

Ces travaux concernent l'enfouissement des câbles de distribution électrique basse tension et de télécommunication ainsi que

la mise en place de l'éclairage public. L'examen des branchements existants a permis de définir les travaux nécessaires pour leur reprise en souterrain. Il ne sera pas possible d'avoir une tranchée commune pour les réseaux électrique et téléphonique sur l'ensemble du périmètre.

- Enfouissement des câbles de distribution électrique basse tension :

Il concerne le tronçon compris entre les transformateurs situés respectivement à proximité immédiate du pont sur l'Ille et sur la place Jeanne d'Arc. Ce dernier alimente également le secteur allant de la place Jeanne d'Arc à la rue des Ecoles qui sera de ce fait également intégré à l'opération.

Une jonction inter-réseaux aérienne devra être pratiquée rue des Ecoles.

Montant estimé des travaux : 153 491,00 € HT soit 183 575,24 € TTC.

- Enfouissement des câbles de télécommunication :

Il doit se faire concomitamment sur les mêmes tronçons pour que la Commune puisse bénéficier des aides du Syndicat Départemental d'Electricité.

Montant estimé des travaux : 40 188,00 € HT soit 48 064,85 € TTC

- Mise en place de l'éclairage public :

Elle portera sur la partie basse et la partie haute et sera de même type que celui installé en première tranche. Des protections seront installées autour des candélabres.

Montant estimé des travaux : 78 000 € HT soit 93 288 € TTC.

Montant estimé de l'ensemble des travaux « réseaux secs » : 271 679 € HT, soit 324 928,08 € TTC.

M. DIETSCHY rappelle qu'il est nécessaire de veiller à créer le maximum de places de stationnement dans le centre du village. Le Maire rappelle que les aménagements doivent également tenir compte notamment des contraintes des entrées de cour.

M. DIETSCHY demande aussi que les travaux ne paralysent pas l'activité économique du village. Le Maire répond que seuls les travaux d'enfouissement de lignes seront effectués en 2009. Si nécessaire, la circulation pourra être déviée par les rues du village.

3.2. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage Commune / Département

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de l'entrée sud - 2ème tranche (rue du 19 novembre - RD 463), comportent deux parties :

- l'aménagement de la partie chaussée (revêtement et éventuellement calibrage de la fondation et revêtement) relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale qui fait l'objet de cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, confié à la Commune. Cette partie est entièrement prise en charge, toutes taxes comprises, par le Département, qui en confie la réalisation à la Commune.

- l'aménagement de la partie trottoirs, abords et aménagements de sécurité, relève directement de la maîtrise d'ouvrage communale. Ces travaux sont à la charge de la Commune, avec possibilité de subvention départementale, en principe au taux de 29%.

L'ensemble de l'opération sera confié à la Commune dans un but de simplification administrative.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale des travaux est estimée à 500 343,21 € TTC, dont 313 237,69 € TTC à la charge de la Commune (hors montant de la subvention), et 187 105,51 € TTC à la charge du Département.

Dans le montant global et celui à la charge du Département, n'est pas inclus le coût d'éventuels travaux de calibrage susceptibles de se rajouter au vu des résultats des sondages préalables demandés par les services techniques du Conseil Général.

La Commune de WALDIGHOFFEN assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base de justificatifs de dépenses.

3.3 Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de limiter le recours à un maître d'œuvre pour les seuls travaux concernant les réseaux secs : distribution électrique basse tension, télécommunication et éclairage public.

Pour les travaux d'aménagement, il propose de se limiter à la seule assistance pour l'attribution du marché de travaux, la forme retenue étant la procédure adaptée, dans le respect des règles du Code des marchés publics.

Monsieur le Maire présente la proposition du Bureau d'Ingénierie « ENERGIES HAUTES VOSGES » pour les prestations évoquées. Elle s'élève à 15 500 € HT, soit 18 538 € TTC. :

La rémunération est calculée sur un taux de 5,9 % du coût des travaux d'enfouissement des lignes BT, France Télécom et éclairage public. Ce prestataire a donné entière satisfaction dans la mission qui lui a été confiée précédemment, et accepte de lancer la consultation publique pour les aménagements de voirie, pour un montant de 1 120 € HT soit 1 339,52 € TTC (inclus dans le montant ci-dessus).

3.4 Coordonnateur SPS

Monsieur le Maire propose le recours à un coordonnateur SPS pour le suivi de l'ensemble de l'opération. Son coût d'intervention est estimé à 2 500,00 € HT, soit 2990,00 € TTC.

3.5. Autres frais

Les frais de publicités et autres sont estimés à 9 000,00 € HT, soit 10 764,00 € TTC.

3.6. Financement

Les travaux prévus dans le cadre de cette deuxième tranche de travaux sont susceptibles de bénéficier de contributions financières de partenaires financiers extérieurs respectivement l'Etat, le Département, ErDF et éventuellement France Télécom.

3.6.1. Contributions financières du Département

- Remboursement de travaux : Le Département est susceptible de rembourser les travaux de calibrage de la structure et de reconstitution de la chaussée dans le cadre de la signature d'une Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Ce remboursement est effectué toutes taxes comprises. Montant attendu du remboursement : 185 105 €.

- Subvention départementale sur travaux de voirie et d'évacuation des eaux pluviales: la Commune peut bénéficier d'une subvention au taux de 29% sur le montant global HT des travaux d'aménagement des trottoirs et abords soit une somme de 74 793 €.

- Subvention départementale pour enfouissement de câbles aériens : dans le cas où le dossier est retenu au titre de la Convention Départementale de partenariat, la Commune peut bénéficier d'une subvention de 30% sur le montant HT des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques soit respectivement 46 047 € et 12 056 €, et au total 58 103 €.

3.6.2 Subvention d'ErDF

La Commune peut bénéficier au titre de l'article 8 du traité de concession d'une subvention de 40% sur le montant des travaux réalisés sur les réseaux de distribution électrique et éventuellement d'une bonification de 10 points supplémentaires au titre de la Convention Départementale de Partenariat soit respectivement : 61 396 € et 15 349 €, soit au total 76 645 €.

3.6.3 Subvention de France Télécom

La Commune peut bénéficier éventuellement au titre de la Convention Départementale de Partenariat d'une subvention de 50% sur le montant HT des travaux réalisés sur les réseaux téléphoniques soit une somme de 20 094 €.

3.6.4 Subvention de l'ETAT

La Commune a d'ores et déjà reçu une attribution de subvention de 20% sur le coût de la mise en place de l'éclairage public au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement soit une somme de 15 600 €. Le montant total des recettes ainsi énumérés s'élève à 432 340 €.

Le plan de financement peut donc s'établir comme suit :

Convention de mandat avec le département :	187 105,00
Subventions départementales :	
- Aménagement de voirie :	74 793,00
- Enfouissement des réseaux électrique :	46 047,00
- Enfouissement des réseaux téléphonique :	12 056,00
Subvention ErDF :	76 645,00
Subvention France Télécom :	20 094,00
Subvention ETAT (DGE) :	15 600,00
Avance TVA :	83 500,00
Autofinancement :	121 360,00
Emprunt :	200 000,00
TOTAL GENERAL :	837 200,00

M. KRICK présage que les taux d'intérêt actuellement très bas vont augmenter dans quelques mois. Il peut être opportun d'emprunter au maximum actuellement. Le Maire rappelle qu'un débat concernant les emprunts sera ouvert en séance en automne.

3.7. Marchés de travaux

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de lancer deux marchés de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée de consultation publique.

LOT 1 : travaux d'aménagement de voirie

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet tel qu'il est présenté.
- **DECIDE** le lancement de l'opération d'aménagement de l'entrée Sud et Centre Urbain - 2ème tranche pour un montant global estimé à 700 000 € HT soit 837 200 € TTC.
- **DECIDE** de donner son accord pour la passation d'une Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de sécurité en traversée d'agglomération et travaux de calibrage sur la rue du 19 novembre - 2^e tranche.
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention de mandat pour le compte de la Commune de Waldighoffen.
- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions escomptées.
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **APPROUVE** le choix de « ENERGIES HAUTES VOSGES » pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux secs à savoir ErDF, France Télécom et Eclairage Public ainsi que pour l'assistance à l'attribution du marché public d'Aménagement de voirie sous forme d'un marché global d'ingénierie d'un montant de 15 500 € HT, soit 18 538,00 € TTC.
- **DECIDE** que les travaux seront attribués après lancement d'une consultation publique sous forme de procédure adaptée avec les lots suivants :
LOT 1 : AMENAGEMENT DE VOIRIE
LOT 2 : RESEAUX SECS
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés LOT 1 - Aménagement de voirie et LOT 2 - Réseaux secs, ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses sur les crédits prévus à l'article 2315 - opération 50 - Aménagement entrée Sud.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

4 - OPERATIONS P.V.R.

4.1. Réglementation

Deux rencontres à la DDE de COLMAR ont permis de préciser les différences d'interprétation des textes réglementaires et de la circulaire d'application y relative.

Monsieur le Maire expose, d'une part les principes généraux fixant la détermination du périmètre des surfaces à prendre en compte pour calculer la participation applicable, d'autre part les terrains devant être exclus de la participation et ceux pouvant être exclus.

Monsieur le Maire rappelle que le ban de la Commune a fait l'objet d'un Remembrement-Aménagement qui a abouti à un canevas cohérent de parcelles urbanisables desservies par des voies publiques de 8 mètres de large. Cependant la morphologie urbaine ainsi créée avant ouverture à l'urbanisation effective pose quelques problèmes pratiques pour l'application d'une réglementation qui se base sur une grande profondeur de parcelles (bande de 80 mètres modulable entre 60 et 100 mètres).

A la réflexion, la seule solution réside dans la définition d'un équipement global du secteur permettant un aménagement cohérent des voies créées tout en assurant l'égalité des riverains sur les règles de répartition des participations, conformément à la réglementation.

4.2. Extension de l'urbanisation entre la rue de Willer et la limite intercommunale avec OBERDORF

Monsieur le Maire présente un plan général d'aménagement des futures rues à équiper. Les différents secteurs ont été délimités en tenant compte d'une part des possibilités d'accès et de branchements sur les réseaux publics existants et à créer, d'autre part des échéances d'urbanisation prévisibles ainsi que des insuffisances de réseaux existants à l'aval.

La discussion évoque également un éventuel regroupement des projets de PVR « rue des Eglantiers » et « rue des Coquelicots 1ère tranche et 2^e tranche ». Le périmètre de ce nouveau PVR s'étendrait des parcelles n° 302 et 508 dans la rue des Coquelicots jusqu'à la limite d'agglomération avec OBERDORF, et intégrerait les parcelles prévues dans le PVR rue des Eglantiers.

En tout état de cause, les secteurs non urbanisables dans le cadre du POS actuel doivent être intégrées dans le périmètre de PVR dans la mesure où ils s'intègrent dans la bande de 80 m (60 m minimum) bordant la voie à aménager.

4.3. PVR rue des Coquelicots - 1ère tranche : périmètre, travaux et participation

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une décision sur la base du plan général présenté au vu des différents éléments à prendre en compte.

Après une discussion très approfondie et une évaluation des différentes contraintes soulevées, le Conseil Municipal opte pour le lancement d'une étude chiffrée sur la viabilisation d'un premier secteur intégrant les parcelles n° 300, 301, 302 (partie nord), 311, 312, 351 (partie sud). (Plan annexé au présent compte-rendu).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **CHARGE** le Maire de consulter à priori le service de la DDE sur la légalité de la délimitation du périmètre envisagé.
- **CHARGE** le Maire de faire effectuer le levé de terrain nécessaire.
- **CHARGE** le Maire de solliciter du Bureau d'Etudes BEREST un chiffrage des travaux d'aménagement nécessaires permettant notamment de fixer le taux de participation des riverains concernés.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses correspondantes.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

4.4. PVR rue des Eglantiers - 1ère tranche : périmètre, travaux et participation

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

4.5. PVR rue Bellevue - 2° tranche

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan financier de l'opération tel qu'il ressort des participations encaissées à ce jour.

Dépenses : 57 930,00 €

Recettes : 47 639,00 €

L'ensemble des constructions prévues étant réalisées, il propose de lancer les travaux de finition qui ont fait l'objet d'un marché signé avec l'entreprise ENCER pour un montant de 32 500 € prévu au budget primitif.

Le coffret électrique mal implanté sera déplacé le 09 septembre et une demande d'intervention a également été faite pour le déplacement du regard de comptage AEP auprès de la Communauté de Communes «Ill et Gersbach».

Ces travaux de finition pourraient s'exécuter en octobre 2009.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de finition.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses sur les crédits prévus à l'article 2315 - opération 41 : PAE Bellevue.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

4.6. PVR rue des Lilas - 2° tranche

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan financier de l'opération tel qu'il ressort des participations encaissées à ce jour :

Dépenses : 136 223,70 € TTC (FCTVA : 21 091,52 € ==> 115 132,18€)

Recettes : 150 239,63 €

Compte-tenu de l'avancement de réalisation des nouvelles constructions et au vu de l'excédent de recettes enregistré, M. le Maire propose à l'Assemblée d'engager une nouvelle phase de travaux pour le montant de 40 000 € prévu au Budget Primitif 2009, dans le cadre des marchés souscrits avec l'entreprise ENCER, soit :

- LOT 1 : Voirie - Eau potable - Assainissement
- LOT 2 : Eclairage public - Télécommunication

LE **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de finition dans la limite du crédit inscrit au budget 2009.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses sur les crédits prévus à l'article 2315 - opération 44 : Aménagement rue des Lilas.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

4.7. PVR rue des Barons d'Eptingen

4.7.1 Périmètre

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le périmètre de l'opération tel qu'il peut être établi sur la base de la réglementation. Il propose de fixer, côté sud-est, la profondeur de la bande retenue, à 80 mètres tel que préconisée de façon générale par les textes.

Par contre, côté nord-ouest, compte-tenu de la morphologie urbaine et de la topographie des terrains, il propose de déroger à cette règle des 80 mètres respectivement :

- pour les parcelles 332-333, et 110, parcelles surbâties et 111, ayant leur accès direct et leurs branchements sur la rue des Champs complètement équipée par les réseaux publics
- pour la parcelle 56 et 57 surbâties ayant leur accès direct et leurs branchements sur la rue de Ferrette complètement équipée par les réseaux publics

4.7.2 Travaux

Monsieur le Maire rappelle que le chiffrage des travaux de viabilisation a été confié au Bureau BEREST. Il rappelle également que deux lignes MHT 20 000 Volts traversent ce périmètre en présentant un lourd handicap. ErDF a accepté de prendre à sa charge la mise en souterrain, dans l'emprise de la rue des Barons d'Eptingen, des lignes traversant l'emprise de la future construction de l'EHPAD ce qui en constitue la majeure partie. Il s'est créé par là même une opportunité pour faire disparaître cette servitude sur l'ensemble des terrains constructibles et, en particulier, pour les terrains inclus dans le périmètre de la PVR. Le coût présenté par ErDF en est particulièrement intéressant à condition que les travaux puissent se réaliser en continuité de l'intervention principale qui est annoncée pour le 15 septembre prochain en prévision du démarrage de la construction de la maison médicalisée annoncé pour le dernier trimestre. Le devis établi par ErDF se monte à 15 731,81 € HT soit 18 815,24 € TTC. Ce montant peut être intégré dans le coût de l'aménagement de la PVR, base de la participation des futurs constructeurs, au prorata de la longueur de ligne HMT déplacée dans l'emprise soit à 35,5 %.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de la mise en souterrain de la ligne HMT jusqu'au premier poteau de la rue de Ferrette en continuité de l'enfouissement pris en charge par ErDF.
- **APPROUVE** le devis de travaux présenté par les Services d'ErDF pour un montant de HT soit TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits prévus à l'article 2315 - opération 70 - PVR rue des Barons d'Eptingen.
- **DECIDE** d'inclure la dépense s'y rapportant dans l'évaluation financière de la participation des constructeurs de l'opération PVR au prorata de la longueur déplacée dans l'emprise.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

4.7.3 Loi sur l'eau et traitement des eaux usées :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux sur les discussions de la réunion qui s'est tenue en Mairie de WALDIGHOFFEN, en août dernier, à l'initiative de Habitat de Haute Alsace, maître d'ouvrage pour la construction de l'EHPAD.

Deux thèmes principaux ont été abordés :

- Loi sur l'eau :

Les surfaces du ban ouvertes à la construction nous obligent à mettre en place des mesures compensatoires destinées à éviter l'aggravation des effets de déversement des eaux pluviales à l'aval de la zone.

Il en résulte essentiellement l'obligation de la création d'un bassin de compensation qui peut être imaginé à l'arrière la maison médicalisée, sur le terrain communal nouvellement acquis des héritiers Lang (environ 70 ares détachés de la partie constructible de la parcelle) et la pose de canalisations supplémentaires pour transférer l'intégralité des eaux pluviales collectées dans ce secteur.

- Traitement des eaux usées :

L'incertitude sur la construction de la station d'épuration des eaux usées par la Communauté des Communes Ill et Gersbach oblige à prévoir sérieusement la réalisation d'une unité de traitement pour recevoir les eaux usées de la nouvelle zone de construction. Des conduites d'acheminement supplémentaires seraient également indispensables.

Le surcoût ainsi engendré avoisine les 150 000 € HT.

Monsieur le Maire estime qu'il est inadmissible que le blocage des Elus de GRENTZINGEN occasionne ainsi des frais supplémentaires de traitement alors que les retards ainsi créés engendrent en plus d'autres énormes charges pour nos habitants.

Il considère que devant l'incapacité des dirigeants actuels de la Communauté de Communes de régler ses problèmes internes, nous ne pouvons plus rester les bras croisés et ouvre la discussion pour envisager les actions à entreprendre.

5 - CESSION DE TERRAIN D'EMPRISE DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS

Suite aux différentes modifications foncières, le terrain d'assiette du nouveau Centre de Secours est définitivement défini.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la vente par la Commune de WALDIGHOFFEN au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin des parcelles cadastrées en section 08 :
 - * n°323/29, d'une contenance de 3697 m²
 - * n°368/29, d'une contenance de 450 m²
 - * n°366/31, d'une contenance de 819 m²
 - * n°370/30, d'une contenance de 113 m²soit un total de 5079 m².
- **CONSENT** à cette vente à l'euro symbolique

- **DONNE** délégation à M. Guy EGGENSPIELER, 1er Adjoint au Maire, pour signer l'acte administratif de vente.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

6 - ECOLE PRIMAIRE

6.1. Plan de relance - Ecole numérique rurale

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
27.05.2009	7	Autorisation de présenter un dossier

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier de candidature déposé par la Commune de WALDIGHOFFEN a été retenu. Une avance de 3000 € a déjà été versée par l'Académie de STRASBOURG pour faire face aux premières dépenses. Le matériel sera fourni et installé par la société ADEQUATION WEB de HIRSINGUE pour un coût total chiffré à 11599,00 € HT, soit 13 872,40 € TTC.

6.2. Dérogations scolaires

Monsieur le Maire fait le point sur les demandes de dérogations scolaires reçues, leur motif et la décision prise.

15 demandes ont été déposées :

- 5 demandes font l'objet d'un accord, avec participation des Commune de résidence,
 - 5 demandes ont été rejetées car les motifs ne font pas partie de ceux fixés par le protocole,
 - 5 demandes ont été rejetées car la Commune de résidence refusent le paiement de la participation. Néanmoins, le motif invoqué relevait de ceux du protocole (fratrie ainsi que fratrie + lieu de travail). Le Maire ne souhaite pas pénaliser ces enfants par le seul fait du refus de participations des Communes. Ces cas pourraient être des exceptions. Il est proposé une acceptation de ces demandes assortie par l'établissement d'un titre de recette pour demander la participation.
- M EGGENSPIELER s'oppose à faire des exceptions, surtout que la somme demandée est relativement faible.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les cas de fratrie même lorsque la Commune d'accueil refuse toute participation financière
- **ORDONNE** l'établissement d'un titre de recette de 80 par enfant pour ces élèves.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

7 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH

7.1. Représentation de la Commune au sein du Bureau

Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers des propos tenus par M. le Président de la Communauté des Communes Ill et Gersbach lors de la dernière réunion du Conseil (06/08/09).

Monsieur BOHRER regrette l'indisponibilité pour raisons médicales de M. René EGLIN, Vice Président et représentant de la Commune de WALDIGHOFFEN, au sein du Bureau. Après avoir insisté sur les inconvénients engendrés par l'absence d'un représentant de la Commune la plus grande lors des discussions sur nos dossiers communs, il insiste sur son souhait de voir rapidement un délégué de WALDIGHOFFEN prendre le relais de M. EGLIN au sein du Bureau, celui-ci conservant cependant sa Vice Présidence. Il est rappelé que M. EGLIN est président de la Commission «développement économique et touristique» domaines que la Communauté de Communes «Ill et Gersbach» souhaite développer.

Monsieur le Maire rappelle sa position affirmée lorsqu'il a installé le nouveau Conseil de la Communauté de Communes en avril 2008, en tant qu'ancien président du mandat précédent, à savoir ne plus briguer aucun nouveau poste après en avoir exercé la présidence durant 16 ans.

Cependant et surtout au vu du constat reposant sur une période de 17 mois, il lui apparaît effectivement important que la présence de notre Commune soit assurée au sein du Bureau de la structure intercommunale, dans l'intérêt des deux parties, mais à condition que cette présence reflète au mieux la volonté et la politique menée par notre Conseil Municipal sur la base du mandat qui nous a été confié par nos concitoyens.

Il importe, en particulier, que notre représentant soit parfaitement au courant de nos dossiers tout en ayant une bonne connaissance de ceux de la Communauté de Communes.

Il lui apparaît important que ce représentant reçoive pleinement mandat du Conseil Municipal pour le représenter et présente sa candidature à cette seule condition.

M. EGLIN pourra évidemment retrouver sa place dès que son état de santé le permettra.

LE **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** M. Henri HOFF comme remplaçant de M. René EGLIN, en tant que représentant de la Commune de WALDIGHOFFEN au sein du bureau de la Communauté de Communes «Ill et Gersbach».

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

7.2. Dossiers communaux

Monsieur le Maire souhaite engager les discussions pour dégager la position du Conseil sur un certain nombre de dossiers à défendre au sein du Bureau de la Com Com.

La première liste présentée ne se veut pas exhaustive

Dans une première approche, ceux qui lui apparaissent prioritaires ou urgents sont les suivants (sans classement d'importance) :

- Assainissement rue Bellevue
- Extension d'environ 4 hectares de la zone artisanale Eberling sur la Zone NAe communautaire
- Subvention du terrain synthétique de MUESPACH LE HAUT
- Traitement des eaux usées

Il n'est évidemment pas possible de dégager des orientations fermes mais d'amorcer une réflexion sur une position à faire connaître en particulier auprès de nos habitants, et auprès des autres délégués de la Com Com.

8 - FINANCES

8.1.1. Virement de crédit n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté municipal n°2009/41 du 15 juillet 2009, il a fait effectuer un virement de crédit du compte 022 - dépenses imprévues au compte 6626 - Honoraires, pour un montant de 7500 €.

8.1.2 - Finances. Décision modificative n°1

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
01.12.2008	12.2	Remboursement de travaux

Le remboursement d'une partie de la participation a été accepté par le Trésor Public mais il est demandé qu'il soit imputé sur l'article 1328, sur lequel aucun crédit n'a été prévu au budget 2009.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le virement de crédit suivant :
Article D 2313 - opération 12 - rénovation salle polyvalente : - 2660,00 €
Article D 1328 - Autres subventions : + 2660,00 €

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

8.2.1. Approbation de facture - travaux rue des Faisans

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
06.07.2009	8	Approbation devis de raccordement PVR rue des Perdrix à la rue des Faisans

Monsieur le Maire rappelle le montant estimé des travaux : 8 570,00 € HT, soit 10 249,72 € TTC.

Le montant s'élève en définitif qu'à 7 870,00 € HT, soit 9 412,52 € TTC.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la facture présentée par la société COLAS, d'un montant de 7 870,00 € HT, soit 9 412,52 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits de l'article 2315 opération 25 - PVR rue des Perdrix.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

8.2.2. Approbation de facture : marquage au sol

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
06.07.2009	9.1	Approbation des travaux de marquage et choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rend compte du relevé définitif des travaux de marquage de la signalisation horizontale effectuée par l'entreprise SIGNALISATION SECURITE, tenant compte des métrages réelles, et adjonction de travaux supplémentaire : signalisation de « cédez le passage » et « stop », marquage de logos « handicapé », traçage de jeux dans la cour de l'école.

La facture s'élève au total à 3515,40 € HT, soit 4205,42 € TTC

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ensemble des travaux de marquage.
- **APPROUVE** la facture présentée par l'entreprise SIGNALISATION SECURITE, d'un montant de 3515,40 € HT, soit 4205,42 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits de l'article 2315 - opération 40 - sécurité en traversée d'agglomération.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

9 - ASSOCIATION SPORTIVE DE WALDIGHOFFEN Nouveau Comité

9.1. Nouveau Comité

Monsieur le maire informe qu'un nouveau Comité a été élu à la tête de l'ASW et qu'il en a reçu une importante délégation en Mairie le juillet en compagnie de M. Guy EGGENSPIELER.

La première impression est celle d'une nouvelle équipe dynamique décidée à prolonger une action énergique dans le domaine de la formation des jeunes que nous avons pris l'habitude de soutenir et qui a annoncé un renforcement remarquable des effectifs et des objectifs sportifs. D'ores et déjà, la nouvelle équipe a également programmé de manifestations au sein du Forum pour permettre son développement.

9.2. Travaux d'entretien

L'Association Sportive WALDIGHOFFEN a entrepris des travaux d'entretien du Club House et demande la participation de la Commune. Il s'agit notamment de remise en état des sanitaires et de travaux de remise en peinture.

Le coût du matériel et petites fournitures s'élève à 1003,17 € TTC.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000,00 €.
- **VOTE** le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 et à verser sur le compte bancaire n°10278 03134 00020329945 82 ouvert au nom de l'Association Sportive Waldighoffen.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

9.3. Eclairage des terrains

Monsieur le Maire présente un devis de la société SODIELEC, concernant la pose et la fourniture de projecteur pour le terrain d'entraînement de football.

Il s'élève à 10 676,00 € HT, soit 12 768,50 € TTC.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition et la pose de projecteur pour le terrain d'entraînement.
- **DEMANDE** des devis complémentaires

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

10 - DIVERS

- Plantations rue du 19 novembre : Le Maire informe que le maître d'œuvre et l'entreprise chargée de l'entretien ont failli à leur devoir. Il y a eu quelques interventions suites à de nombreux courriers.

- Sécurité angle rue du 19 novembre et rue de l'Artisanat : M. LUTZ souligne un problème de visibilité et de danger pour les piétons du fait de plantations. Le Maire a aussi remarqué se soucis et propose d'enlever une dizaine de mètres de plantation pour y remédier.

- Sol salle polyvalente : M. RIEGERT signale que le terrain de basket est devenu inutilisable suite à la dernière intervention pour réparer le sol. M. EGGENSPIELER explique que le sol a été fraisé, mais qu'aucun réagréage n'a été effectué. Toutes les interventions ont été effectuées par des entreprises professionnelles. Une réfection est en cours.

- Bail commercial 4 rue de la République : M. DIETSCHY fait remarquer qu'une nouvelle enseigne a repris la succession du garage J.P.S. Le Maire explique que le bail continue aux mêmes conditions. Le repreneur compte éventuellement acheter l'ensemble du bâtiment, mais aucune décision de sera prise avant 2 voire 3 ans. Une estimation de la valeur du bâtiment a été faite par les Services des Domaines.

- EHPAD : Mme CHRETIEN demande quelles sont les démarches à accomplir pour postuler à un emploi dans le futur établissement. Le Maire répond qu'il assistera prochainement à une réunion lors de laquelle ce point pourra être soulevé. Il ajoute que les travaux de terrassement démarreront en octobre.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23H45.



Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 29 septembre 2009

Le 29 Septembre 2009 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : M. HOFF Henri, Maire, Mme JERMANN Françoise, Adjointe, MM. SCHIELIN Jean-Claude, Adjoint, DIETSCHY Fabien, Mmes FARNEL Isabelle (à partir du point n°4), HERMANN Evelyne, SCHUR Karine, MM RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald, KRICK Jean-Pierre, Mmes CHRETIEN Thérèse, GREINER Françoise

Membres absents : Sans excuse :

Excusés : MM EGGENSPIELER Guy, Adjoint, EGLIN René, Adjoint, Mme FARNEL Isabelle (absente lors des points 1 à 3), M. HENGY Jean (procuration à M. RIEGERT Patrick)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
25/09/2009	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice : 15
25/09/2009	Présents : 12

1. - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 AOUT 2009

Ce point est remis à la séance suivante.

2. - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal** décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- parcelle section 07 n° 230/4, d'une contenance de 171 m², lieudit Wintzmatten
- parcelle section 07 n° 233/180, d'une contenance de 461 m², lieudit village
- parcelle section 07 n° 242/180, d'une contenance de 18 m², lieudit village
sises rue des Cigognes
appartenant à M et Mme GOSNACK Jérémie
acquéreurs : M. KLEIN Geoffrey et Mlle BAPST Sophie

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

3. - TAXE PROFESSIONNELLE : CHOIX DU LOGEMENT DE REFERENCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts qui permettent de désigner un logement de référence dont la valeur locative servira au calcul de la cotisation minimum de taxe professionnelle et décider, éventuellement, d'appliquer un abattement au plus égal à 50% en faveur des redevables de cette taxe qui exercent leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois dans l'année.

Le logement de référence ne figure plus sur le rôle de taxe d'habitation en 2008, et il convient de désigner un nouveau logement de référence.

Il rappelle que la décision doit être prise sur avis de la commission communale des impôts directs. Cette Commission s'est réunie le 24 juin 2009 et propose de retenir le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble où se trouve celui qui doit être remplacé.

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 24/06/2009,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir pour le calcul de la cotisation minimum de taxe professionnelle le local d'habitation suivant :
 - * adresse : 47 rue du Maréchal Joffre - rez-de-chaussée
 - * références cadastrales : section 02, n° 176
 - * n° invariant : 3550141037 T
- **DECIDE** de ne pas accorder de réduction de la cotisation minimum des personnes exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois dans l'année.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

4. - IMPLANTATION D'UN SUPER U : AUTORISATION AU MAIRE DE DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet et informe sur l'évolution du dossier «SUPER U». La décision officielle de la CDAC n'a pas encore été officiellement communiquée par les Services de la Préfecture mais la presse locale en a largement fait l'écho.

Monsieur le Maire, membre de la Commission, tenu au devoir de confidentialité, ne veut pour l'instant pas s'exprimer sur les détails de cette décision surprenante.

Les conséquences de cette décision s'avèrent évidemment catastrophiques et Monsieur le Maire est en-train de se renseigner sur les possibilités pour notre Collectivité de la contester. En tout état de cause, il sollicite l'autorisation de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire par tout moyen approprié. Le promoteur du projet étudie aussi les possibilités de recours.

Cette décision a évidemment des conséquences très négatives sur le commerce local. M. DIETSCHY, également Président de l'Association des Commerçants de Waldighoffen, résume les résultats d'une étude commerciale qui a été faite par la C.C.I. il y a quelques années : le problème pour Waldighoffen est qu'il y a une évasion commerciale importante. Il n'y a pas assez de points forts pour retenir les clients et cette évasion risque encore de s'aggraver avec les grands projets extérieurs en cours.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses correspondantes.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

5.1 - TRANSFORMATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE PLAN D'AMENAGEMENT DU SUNDGAU EN SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU

Le Maire rappelle que la Commune exerce la compétence d'élaboration, de révision et de suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et qu'à ce titre, elle est membre du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau (SIPAS). En vue de simplifier les structures oeuvrant dans des domaines de compétences proches et à l'échelle du Sundgau, le Comité du Syndicat a approuvé, le 15 juin 2009, la transformation de l'actuel Syndicat intercommunal pour le plan d'aménagement du Sundgau (SIPAS) en un Syndicat mixte, fermé, à la carte, dénommé Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS).

Le SMS sera fermé, car composé uniquement de 112 communes qui s'étaient initialement regroupées en 1994 pour former le SIPAS, plus les Communautés de Communes de l'Arrondissement d'Altkirch.

Il sera à la carte, car les Communes membres seront adhérentes au titre de la compétence SCOT et les Communautés de communes au titre des compétences Charte de pays et tourisme.

La représentation des membres du Syndicat sera modifiée, chaque Commune disposant d'un délégué titulaire auquel est attaché un délégué suppléant, les Communautés de Communes étant représentées par 2 délégués titulaires auxquels sont attachés 2 délégués suppléants.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du SIPAS, après avoir approuvé la modification de ses statuts, a demandé aux Communes membres du SIPAS d'approuver :

- la modification des statuts du SIPAS et sa transformation en SMS,
- le retrait des 3 Communautés de communes actuellement membres pour la compétence SCOT, retrait qui entraîne la restitution de la compétence SCOT à leurs Communes membres,
- l'adhésion au Syndicat des Communes membres de ces 3 Communautés pour la compétence SCOT,
- l'adhésion des Communautés de Communes du Sundgau pour l'exercice des compétences «charte de Pays» et «Tourisme».
- le fonctionnement à la carte du Syndicat,
- la modification des règles de représentation.

Le Maire précise que cette délibération entraîne :

- le retrait des Communautés de Communes de l'Association « Le Pays du Sundgau » au plus tard le 31 décembre 2009.
- la création, la mise en oeuvre et le fonctionnement d'un Office de Tourisme de pôle pour le Sundgau, chargé notamment de la coordination, de la promotion et de l'accueil.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu notification de la délibération du SIPAS. Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** :
 - la modification des statuts ci-annexés du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau,
 - l'extension des compétences dudit Syndicat en matière de Charte de Pays et de Tourisme,
 - le fonctionnement à la carte du Syndicat Mixte pour le Sundgau,
 - le retrait du Syndicat, au titre de la compétence SCOT, des 3 Communautés de communes de la Porte d'Alsace, du Canton de Hirsingue et du Jura Alsacien,
 - l'adhésion au Syndicat Mixte pour le Sundgau, au titre de la compétence SCOT, des Communes membres de ces 3 Communautés de Communes,

- l'adhésion au Syndicat Mixte pour le Sundgau, des Communautés de Communes du Sundgau, au titre des compétences «Charte de Pays» et «Tourisme»,
- la modification des règles de représentation des membres au Comité Syndical.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

5.2 - Désignation des délégués des Communes auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau

Le Maire rappelle que :

- Le Conseil Municipal a approuvé ce jour la transformation du Syndicat intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau (SIPAS) en Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS).
- Les statuts du SMS prévoient que chaque Commune soit représentée au Comité Syndical par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- Les délégués titulaires et suppléants des Communes ne peuvent pas être délégués par leurs Communautés de communes, étant rappelé que chaque Communauté de Communes aura 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Le Bureau du SMS sera composé de 24 membres, dont 16 représenteront les Communes.

Le Maire présente sa candidatures comme titulaire et propose M. Jean-Claude SCHIELIN comme suppléant, les 2 ayant déjà été titulaires au SIPAS.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, aucun autre candidat ne s'étant présenté,

- **DESIGNE** comme délégués :

Titulaire : M. Henri HOFF

Suppléant : M Jean-Claude SCHIELIN

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

6. - PRESBYTERE : LOYER ET PARTICIPATION AUX FRAIS

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle organisation paroissiale du secteur. Le prêtre résidant à WALDIGHOFFEN est désormais chargé de l'administration pastorale de 6 villages respectivement : Durmenach - Muespach - Muespach le Haut - Roppentzwiller - Steinsoultz - Waldighoffen. Plusieurs de ces Communes ont soit vendu leur presbytère, soit l'ont reconverti en logements communaux.

Cette situation va perdurer puisque la création d'une Communauté de Paroisses est en cours et c'est le prêtre résidant dans le presbytère de Waldighoffen qui en aura charge d'âmes.

Il n'est donc pas normal que ce soit la seule Commune de Waldighoffen qui en supporte la charge financière.

Monsieur le Maire propose donc de prendre contact avec les services de l'évêché pour régulariser la situation comme cela s'est déjà effectué dans nombre d'autres cas similaires.

Devra être fixée la participation respective de chaque Commune à un loyer mensuel mais aussi aux frais de maintenance et de réparations.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

- **CHARGE** le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour fixer les montants respectifs de participation aux frais de fonctionnement, de maintenance et de réparation du presbytère de Waldighoffen affecté au chargé d'âmes de la future Communauté de paroisses du secteur.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

7. - O.N.F. : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

Le Maire présente le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2010, dans la forêt communale.

Prévision des coupes : 215 m³ (88 m³ de feuillus, 101 m³ de bois en long, 26 m³ de bois non façonné).

Recette brute HT prévue : 7620 €

Dépenses d'exploitation prévues : 4580 €

Dépenses de maîtrise d'œuvre : 1000 €

Assistance à la gestion de la main d'œuvre : 162 €

Autres dépenses et transport : 500 €

Soit dépenses HT total : 6242 €

Bilan net prévisionnel HT : 1378 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la répartition des coupes.
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe.
- **DONNE** mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'O.N.F.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

8. - ECOLE PRIMAIRE : FERMETURE D'UNE CLASSE

Monsieur le Maire informe que les prévisions d'effectifs annoncés par M. l'Inspecteur de l'Education Nationale dans son courrier du 02 juillet dernier se sont confirmées à la reprise des classes. Une classe a donc été supprimée en section élémentaire.

Monsieur le Maire propose donc de désaffecter la salle 4 dont la construction avait été à l'origine décidée dans le cadre du projet d'animation associative et culturelle incluant par ailleurs la Médiathèque et la salle culturelle et associative.

Ce n'est que par nécessité de créer une nouvelle classe que cet espace avait été affecté à l'Ecole. Cette utilisation par une classe élémentaire, en discontinuité avec les autres classes de même niveau, avait d'ailleurs créée de réels problèmes de propreté et de gestion des accès, les ouvertures extérieures restant systématiquement bloquées en ouverture.

Le nouvel espace pourra ainsi retrouver sa destination d'origine. Cependant, compte tenu de sa contiguïté avec la salle de motricité de la Section Maternelle de l'Ecole, son utilisation sera réservée aux plages extérieures au temps scolaire.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

- **DEMANDE** la désaffectation de la salle 4 pour lui redonner sa destination d'origine associative et culturelle.
- **CHARGE** le Maire de solliciter l'avis du Préfet.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

9. - MEDIATHEQUE

Le Maire informe sur l'évolution de l'activité de la Médiathèque et se félicite du dynamisme de ce nouveau Service ouvert à notre population.

Il donne rapidement quelques nouvelles :

- Nombre de cartes d'abonnement à ce jour : 320

- Nouvelles activités :

* Club photo animé par M. Jean-Daniel GISSINGER

* Formation à l'outil informatique. Cette nouvelle initiative de formation devant démarrer dès le mois d'octobre, il y a lieu d'en fixer le tarif pour les intéressés, en notant qu'il sera exigé de chaque candidat à la formation informatique la prise d'une carte d'abonnement. La formation sera assurée à titre bénévole par Mme Francine HOFF.

Le Maire rappelle également le programme d'animations très variées et quasi hebdomadaire organisées par la Directrice.

Cette offre est complétée par les nouvelles activités de l'Association «Coeur de famille» sur lesquelles le Maire invite Mme FARNEL à donner des précisions : Aide aux devoirs 2 fois par semaine, occasionnellement des après-midi «loisirs» et des «pauses déjeuner», cours d'échecs jeunes et adultes animés par M. Michel DUGARDIN, jeux de société adolescents et adultes animés par M. Stéphane HABY, aide à la rédaction de C.V. et à l'entretien d'embauche. Mme FARNEL rappelle que l'activité de l'association est basée sur l'entraide réciproque.

9.1. Tarif

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise en place d'une formation «informatique» ouverte aux seuls adhérents de la médiathèque Nathan Katz.
- **FIXE** le coût de la participation à la formation informatique à 15 €.
- **DECIDE** que cette somme sera encaissée par la régie «Médiathèque et affaires scolaires».

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

10. - CIMETIERE

10.1. Agrandissement

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section 08 n° 328 (1,15 ares) et 329 (7,55 ares), contiguës au cimetière. Il propose d'agrandir le cimetière actuel en incluant en partie ces deux parcelles. Un columbarium et un jardin des souvenirs peuvent y être aménagés en plus des tombes. Cet agrandissement permettrait en outre, d'augmenter la marge entre la surface actuellement disponible et celle de la surface légalement nécessaire. Le Maire rappelle aussi que la législation impose l'inhumation dans le cimetière d'une Commune aux personnes décédées sur le territoire de la Commune. L'ouverture de l'EHPAD en 2011 peut ainsi conduire à plus de demandes d'inhumation.

M. SCHIELIN s'interroge sur le degré d'urgence de créer un nouveau cimetière. Le Maire répond qu'au vu des demandes de crématisation de plus en plus importantes, un nouveau cimetière n'est pas encore nécessaire.

M. DIETSCHY demande si le mur d'enceinte actuel va être détruit. Le Maire répond que des ouvertures doivent être faites dans ce mur pour permettre le passage vers la partie d'extension

Il rappelle également que ce terrain est traversé par une conduite d'eau potable désaffectée et une conduite d'évacuation de diamètre 800 mm, réservée aux eaux pluviales dans le futur.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'agrandissement du cimetière communal sur les parcelles section 08 n°328, sur environ 92 m², et n° 329, sur environ 200 m².
- **CHARGE** le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

10.2 - Tarifs

Le Maire informe que les tarifs des concessions du cimetière communal n'ont pas été modifiés depuis septembre 1989. Il propose de les actualiser. Il présente un tableau récapitulatif de ceux pratiqués dans des Communes ayant un nombre d'habitants proche de celui de WALDIGHOFFEN, et des Communes avoisinantes.

Ces tableaux comparatifs seront envoyés aux Conseillers pour la prochaine réunion. Ce point sera repris lors d'une séance ultérieure.

11. - FINANCES

11.1. Décision modificative n°2

Les Conseillers sont informés que les crédits de certains articles budgétaires sont insuffisants pour faire face aux dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année et il est proposé de procéder à des décisions modificatives.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les virements de crédits du compte 66111 - Intérêts réglés à échéance, aux comptes :

60612 - électricité : 2000 €

61522 - entretien des bâtiments : 1500 €

6156 - maintenance : 3000 €

6256 - mission : 300 €

6332 - Cotisations versées au FNAL : 400 €

6336 - Cotisations versées au Centre national et aux centres de gestion de la fonction publique : 500 €

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

11.2. Décision modificative n°3

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à des modifications comptables concernant l'emprunt de 1.000.000 € souscrit en 2008.

Il rappelle que cet emprunt a permis en 2008 le remboursement d'un prêt relais d'un montant de 450 000 € et de débloquer une somme de 50 000 €. Seul un montant de 500 000 € avait fait l'objet d'écritures comptables en 2008. Cependant, il aurait fallu enregistrer immédiatement la totalité du montant.

Avant de rectifier les écritures comptables, il est nécessaire d'abonder les comptes concernés, pas par un virement de crédit mais par une création en dépenses et en recettes d'une somme identique.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** les opérations comptables suivantes

compte D 1641 : + 500 000 €

compte R 1641 : + 500 000 €

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

11.3. Décision modificative n°4

Les crédits inscrits au compte 1641 - Emprunts - sont insuffisants suite aux variations des taux d'intérêts de nos emprunts à taux variable mais annuités constantes. Le besoin de crédit s'élève à 10 700 € .

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le virement de crédit du compte 2313 opération 12 - Réfection salle polyvalente au compte 1641 - Emprunts, d'un montant de 10700 €.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

12. - COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH : AUTORISATION AU MAIRE A DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que, après une intervention avortée car mal préparée, pour essayer de déboucher la canalisation d'évacuation des eaux de la rue Bellevue, le dossier semble à nouveau enterré.

Il est intervenu le 24 septembre en séance plénière du Conseil de Communauté pour demander instamment qu'à la veille de ce nouvel hiver ce problème soit enfin résolu.

La réponse du Président lui promettant une avancée prochaine ne l'a guère convaincu.

En effet, ce dossier est géré par M. Dominique SPRINGINSFELD, Vice Président, qui montre à chaque occasion son hostilité envers la Commune de Waldighoffen. Les exemples sont nombreux : retards sur tous les chantiers de Waldighoffen, discrimination sur les dossiers, information erronée sur le dossier de demande de participation aux frais scolaires sans compter un autre dossier d'une importance essentielle pour Waldighoffen.

M. LUTZ indique que les riverains ne sont pas informés par la CCIG de l'avancée de ce dossier, et qu'ils n'obtiennent aucune réponse à leurs courriers à ce sujet. De plus, une ouverture faite sur terrain privé, pour effectuer les sondages, n'a été refermée d'une façon sécurisée que plusieurs semaines plus tard.

M. RIEGERT informe que la CCIG est à un stade de réflexion et de recherche d'une solution. Une partie des problèmes d'écoulement est générée par les eaux pluviales, dont la compétence est communale. Concernant l'assainissement, il y a plusieurs propositions pour résoudre le problème, notamment la pose d'une nouvelle conduite sur terrain privé, ou le gainage des tuyaux existants. L'information sera faite lorsque la solution finale sera retenue.

M. le Maire considère qu'il y a lieu désormais de soutenir les riverains concernés dont les écoulements ne sont plus assurés normalement depuis plus d'une année et d'engager une intervention ferme et graduée au blocage subi.

Il sollicite de l'Assemblée son soutien unanime et l'autorisation d'engager toute action nécessaire.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, M. RIEGERT Patrick s'abstenant,

- **AUTORISE** le Maire à défendre les intérêts de la Commune et des riverains de la rue Bellevue.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses correspondantes.

A la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

13. - CERCLE D'HISTOIRE LOCALE : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

L'association « Cercle d'Histoire Locale » nouvellement créée souhaite pouvoir occuper un logement vacant au 4 rue des Ecoles (1^{er} étage - anciennement logement DOS SANTOS), pour stocker leur matériel et se réunir pour préparer leurs manifestations.

M. KRICK se renseigne sur le mode de chauffage du logement. Il s'agit un chauffage au fuel, avec une chaudière commune aux 4 logements. M. DIETSCHY explique qu'il n'est pas opportun d'installer un chauffage électrique : le système de chauffe actuel est correct, par contre, il faudrait modifier le réseau électrique en cas de changement.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **EMET** un accord de principe pour l'occupation du local sis au 1^{er} étage du bâtiment 4 rue des Ecoles, par l'Association «Cercle d'Histoire Locale».

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

14. - DIVERS

Monsieur le Maire présente les remerciements des Associations des Amis des personnes âgées de LUPPACH et DELTA REVIE, pour les subventions qui leur ont été attribuées.

Ramassage des ordures ménagères : M. RIEGERT informe des récentes décisions de la CCIG concernant le ramassage par «pesée embarqué». Le coût fixe s'élève à 60 € par an, chaque levée est facturée 0,75 € et le kg de déchets à 0,45 €. Le ramassage se fera toute les semaines. Le projet de ramassage des déchets putrescibles a été abandonnée, bien qu'il aurait été intéressant à mettre en oeuvre en zone rurale. Par contre les habitants des immeubles collectifs auraient été lésés.

Les poubelles à puces seront distribuées en décembre. Il est prévu une baisse de volume des déchets de 20%.

En ce qui concerne le ramassage auprès des commerçants, le coût est fixé selon le volume du bac nécessaire pour accueillir leur déchets recyclés.

Enfin, concernant la Commune, le Conseil Municipal devra décider de la gestion des déchets produites par ses structures.

Téléthon : Mlle SCHUR fait part de la demande de la CCIG pour connaître les Communes qui souhaitent participer à cette manifestation.

M. RIEGERT rappelle que les Communes avaient, sous l'impulsion de la Communauté de Communes, organisé plusieurs animations par le passé, mais que les Associations ont pris le relai et sont les acteurs effectifs du Téléthon. Il propose de mettre une urne à la Mairie dans laquelle des dons peuvent être déposés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il constate que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont sollicitées et ne souhaite pas engager le Conseil dans de telle manifestation, tout en encourageant ceux qui souhaitent participer à le faire.

Sol salle polyvalente : M. DIETSCHY a constaté que le revêtement du sol et le marquage du terrain de basket ont été réalisés. M. RIEGERT espère qu'une solution de protection de ce revêtement va être installée.

PVR Coquelicots et Eglantiers : Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec le Cabinet BEREST qui est chargé de reprendre les chiffrages dès fournitures des plans de levé de terrain nécessaire par le Bureau OCHSENBEIN.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.



Les Anniversaires

JANVIER

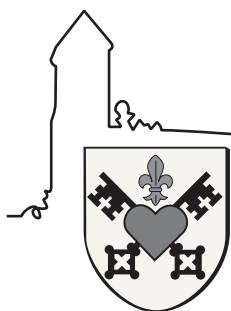
04.01 : Madame MANGIALETTO – PANZONI Dora, née en 1928	82 ans
Madame WALCH – HENLIN Hélène, née en 1930	80 ans
05.01 : Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie, né en 1932	78 ans
06.01 : Madame HEMMERLIN – FROBERGER Yvonne, née en 1930	80 ans
10.01 : Monsieur EGGENSPIELER André, né en 1939	71 ans
12.01 : Monsieur SCHMITT André, né en 1932	78 ans
14.01 : Madame HEMMERLIN – WALCH Jacqueline, née en 1933	77 ans
15.01 : Monsieur LITZLER Raymond, né en 1936	74 ans
20.01 : Madame KUBLER – GESSER Marthe, née en 1934	76 ans
25.01 : Monsieur EGGENSPIELER Guy, né en 1940	70 ans
28.01 : Monsieur NUSSBAUMER Jean, né en 1937	73 ans

FÉVRIER

01.02 : Monsieur EGLIN René, né en 1939	71 ans
03.02 : Madame SCHWEITZER – DOUBS Gérardine, née en 1936	74 ans
04.02 : Madame MAIER – SCHMITT Irma, née en 1936	74 ans
07.02 : Madame BURGER – MARTIN Marie-Louise	72 ans
10.02 : Madame STOLZ – SCHMITT Anne, née en 1920	90 ans
Madame SCHILL – SCHLICKLIN Eliane, née en 1940	70 ans
13.02 : Madame FEIST – VETTER Marthe, née en 1921	89 ans
14.02 : Monsieur MUNCK René, né en 1927	83 ans
Madame KAUFFMANN – FABREG Jeanne, née en 1937	73 ans
15.02 : Madame RENCK – HELL Joséphine, née en 1914	96 ans
19.02 : Madame SCHILL – BAEUMLIN Ginette, née en 1939	71 ans
21.02 : Monsieur SCHAFFHAUSER Fernand, né en 1927	83 ans
Monsieur BAEUMLIN Roger, né en 1930	80 ans
Madame WALBOTT – KARRER Germaine, née en 1934	76 ans
24.02 : Madame BOUZOURENE – TERDJEMANE Fatma, née en 1929	81 ans
25.02 : Madame WIEDER – GROSHEITSCH Hélène, née en 1934	76 ans
Madame KOCH – MORGEN Nicole, née en 1936	74 ans
28.02 : Madame BRUNNER – UEBERSCHLAG Marguerite, née en 1915	95 ans

MARS

07.03 : Monsieur MATTLER Antoine, né en 1912	98 ans
Madame SCHUMACHER Yvonne, née en 1927	83 ans
09.03 : Madame BUETSCHA – NOVIACK Suzanne, née en 1938	72 ans
11.03 : Madame ECKES – WIEDER Frieda, née en 1927	83 ans
14.03 : Madame RICHARD – BILLAND Jeanne, née en 1927	83 ans
Madame RICHARDSON – BOURGERY Shirley, née en 1932	78 ans
16.03 : Monsieur KEMPF Daniel, né en 1940	70 ans
18.03 : Monsieur NOVIK Erwin, né en 1934	76 ans
19.03 : Monsieur MEYER Joseph, né en 1932	78 ans
21.03 : Monsieur KUBLER Robert, né en 1929	81 ans
Madame EGLIN – ABY Marie-Madeleine, née en 1935	75 ans
23.03 : Madame BERGER – JELSCH Suzanne, née en 1930	80 ans
31.03 : Madame STOLZ – BAEUMLIN Véronique, née en 1935	75 ans



Etat civil

NAISSANCES :

Le 27 mars 2009 :	CAMILLONE Angelina, Maria, de CAMILLONE Michel et de VATERLAUS Sandra
Le 14 août 2009 :	GUICHARD Killian, de GUICHARD Florent et de LIDY Mireille
Le 07 septembre 2009 :	CUESTA Antoine, de CUESTA Eric et de ANDELFINGER Fabienne
Le 14 septembre 2009 :	SCHLICKLIN Alessandro Tony Benjamin de SCHLICKLIN Sophie
Le 14 septembre 2009 :	HIRTZLIN Lila, de HIRTZLIN Laurent et de METZGER Mélanie
Le 15 septembre 2009 :	WOLFF - HASLACHER Thibault Hugo Vincent, de WOLFF Vincent et de HASLACHER Christel
Le 15 septembre 2009 :	ARNOLD - ABY Cédric, de ARNOLD Philippe et de HABY Christine
Le 23 septembre 2009 :	VINEL - STEHLIN Alizé, de VINEL Ghislain et de STEHLIN Fernande
Le 22 octobre 2009 :	FILIPPETTI - LITSCHIG Eva, de FILIPPETTI Jacques et de LITSCHIG Estelle
Le 29 octobre 2009 :	TESIC Nikola, de TESIC Goran et de MANASIEVA Nataljja

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs sincères félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.

MARIAGE :

Le 25 juillet 2009 :	RUEHER Raphaël et FAVE Julia
Le 02 octobre 2009 :	TUNCEL Diren et KOCER Semra

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.

DÉCÈS :

Le 07 août 2009 :	Mme LINDECKER Marie Hélène, née HAAS le 17 novembre 1914 à WALDIGHOFFEN
Le 02 septembre 2009 :	Mme JERMANN Cléopée Maria, née HAMMER le 05 avril 1920 à WALDIGHOFFEN
Le 28 octobre 2009 :	M. FAVRE Ulysse, né le 21 juillet 1921 à ISERABLE (Suisse)

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs condoléances aux familles des défunts.



La vie communale

PERMIS DE CONSTRUIRE

NOMS ET PRENOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
SITTERLE Robert	Rue du vignoble	Construction d'un garage et abri pour bois
HEINIS Marcel	9 rue Bellevue	Couverture d'une terrasse
SCHMITT Philippe	14 rue de Ferrette	Aménagement d'un garage existant en pièce habitable. Extension de la maison par création d'une terrasse avec garage en sous-sol. Construction de 2 garages en limite.
MEISTER Patrick et Laurence	6 chemin du Bux	Extension d'un jardin d'hiver
MORARD Stéfan et BAUR Stéphanie	2 rue de Willer	Rénovation et modification d'une dépendance existante
HENGY Boniface	9 rue des Écoles	Construction d'une maison d'habitation

Permis de démolir :

NOMS ET PRENOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
MORARD Stéfan et BAUR Stéphanie	2 rue de Willer	Réhabilitation de la maison annexée à la démolition

Déclaration préalable :

NOMS ET PRENOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
WOLFF Vincent	5 rue du Maréchal Joffre	Construction d'un portail avec clôture
PETITJEAN Sébastien	1 impasse des alouettes	Pose de panneaux solaires photovoltaïques. Mise en place d'une clôture en bois de 1m90
BRADY Christopher	1 impasse des rossignols	Couverture d'une toiture de terrasse par structure en aluminium thermo laqué gris clair
OBERDORF Charles	1 rue des faisans	Mise en place de panneaux photovoltaïque sur toiture existante
KUENY Raphaël	13 rue de Ferrette	Remplacement d'une porte par une fenêtre. Pose d'une seconde fenêtre
HABY Émile	4 rue de Ferrette	Ravalement d'une façade
ABY Marie-Madeleine	19 rue du vignoble	Restructuration du mur en granit et béton
MEISTER Hervé	14b rue du vignoble	Ravalement de la façade en gris clair
WALDIJO SA Monsieur DELEAU Pascal	4 rue de la République	Modification de la façade Ouest. Installation et pose d'une façade solaire aérothermique noire mate dans le but d'économiser de l'énergie et de limiter les rejets de CO ²
RIVELLO Julien	4 impasse des hirondelles	Construction d'un abri de jardin en métal, coloris vert d'eau de 5.30m ²
SCHUR Gérard	Rue de Ferrette	Détachement d'un terrain en vue de la construction d'une maison d'habitation sur le lieu d'exploitation agricole. Accès par la rue de Ferrette.
RIETH Vincent	10, rue des Champs	Pose d'un cabanon en tôle, d'une surface de 11m ² sur une dalle en béton



Coeur de Famille et Les amis du Forum

Coeur de Famille

En prolongement de la rentrée scolaire, notre association a mis en place des services et activités de loisirs au profit des écoliers et de leurs familles (sis 4 rue des Ecoles, bâtiment du rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque).

Le fonctionnement de notre association repose sur l'entraide réciproque des parents et bénévoles où chaque participant consacre par roulement un peu de son temps pour animer et encadrer les services proposés (contribution annuelle de 15 euros par famille).



QUELLES ACTIVITES POUR LA RENTREE 2009?

AU SERVICE DES ECOLIERS (enfants scolarisés à Waldighoffen)

- **Aide aux devoirs : lundi et jeudi** de 16 à 18 heures (goûter fourni par l'association)
Suivi des devoirs assuré par des parents bénévoles (roulement à la semaine)
- **Pause déjeuner : lundi, mardi, jeudi, vendredi** de 11h30 à 13h30
Selon la disponibilité des parents inscrits pour l'encadrement des enfants, possibilité d'apporter le repas du midi (repas tiré du sac et réchauffé sur place).
Il ne s'agit pas d'une cantine mais d'une solution ponctuelle d'entraide organisée d'une semaine sur l'autre en fonction des besoins et de la participation des parents.

ACTIVITES DE LOISIRS (enfants et adultes)

- **Cours d'échecs : vendredi** à 16 heures et 18 heures (enfants) puis 20 heures (adultes)
Initiation et perfectionnement (pour les enfants à partir de 6 ans)
Cette activité hebdomadaire regroupe 14 enfants d'âge scolaire.
Responsables : Michel et Patrick DUGARDIN
- **Jeux de société : un samedi soir par mois** – Adolescents et adultes
Une première soirée « jeux » s'est déroulée avec succès le samedi 24 octobre 2009.
Les prochains rendez-vous sont fixés les samedi 21 novembre et 19 décembre 2009 (Salle associative du Forum)
Responsable : Stéphane HABY contact@haby-stephane.com
- **Activités thématiques : certains mercredi** – Enfants et adultes
Ateliers culinaires et artistiques organisés autour des fêtes annuelles traditionnelles (Saint Nicolas, Noël, Pâques, Carnaval ...)
- **Sorties saisonnières : certains samedi** (A compter de janvier 2010)
Organisation de journée «ski» en famille dans les Vosges (en autobus)

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Responsable de l'Association : Madame Isabelle FARNEL (isabelle.farnel@orange.fr)
Mobile : 06 25 22 67 11
Boîte aux lettres : «Coeur de Famille» - 4, rue des Ecoles - WALDIGHOFFEN



Les Amis du Forum

Le Comité des «Amis du Forum» vous souhaite de très agréables fêtes de Noël et de Nouvel An et vous invitent dès à présent :

- **Le 7 février 2010** au repas annuel «Carpes Frites» organisé à la Salle Polyvalente Nathan KATZ au profit de la rénovation de notre Eglise.
- **Les 24 et 25 avril 2010** à une rencontre gastronomique «Crus et produits de terroir», également à la Salle Polyvalente de WALDIGHOFFEN.



Le Président
Guy EGGENSPIELER



La vie du cercle d'histoire



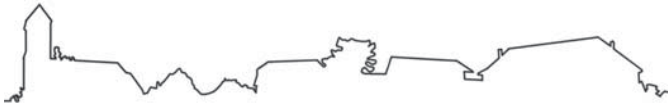
Les 5 & 6 septembre 2009 notre exposition de photos anciennes du village a connu un vif succès. Le Cercle d'Histoire remercie les personnes qui ont consacré du temps pour mettre des noms sur les visages qui figurent sur les photos. Lors de l'exposition de l'année prochaine, nous publierons les résultats du travail effectué.



Un grand merci à la commune qui a mis à notre disposition des locaux pour stocker nos documents et objets reçus en dons pour témoigner de la vie passée de Waldighoffen.



La tombe des soldats allemands et français de 14-18 tombés à Waldighoffen avait besoin d'une petite rénovation. Elle a été effectuée par les membres du CHW à l'occasion de la Toussaint.



SPINNEREI UND WEBEREIEN
EMANUEL LANG SÖHNE
 HIRSINGEN WALDIGHOFEN
 — GEGRÜNDET 1856 —

tion de la société établie entre les deux frères.
 La boucherie de Nathan Katz sera, à l'avenir,
 exploitée uniquement par lui.
 Waldighofen, le 11 mai 1869.
 679-2 **NATHAN KATZ.**

Com. A.^o
Draperie-Toilerie-Robes
 • BONNETERIE •
 CHÂLES
 COUVERTURES
 TAPIS
 Plumes & Duvets.
JULES KATZ
 WALDIGHOFEN
 MANUFACTURWAAREN
 DECKEN
 TEPFICHE
 Federn & Flaum.

GUSTAV LEVY, Waldighofen
 Spezereihandlung
 —→ Mehl, Kleie und Oelkuchen. ←—

V. ANDELFINGER
 SCHMIED
 Waldighofen.
Fahrräder-Ofen-Herde
Blaise Misslin

Jean Schmitt
 Vins en Gros
 WALDIGHOFEN
 (ALSACE)

Spezereihandlung
Alfred Gröll
 Bezirkstrasse Waldighofen

Epicerie Primeur
Bachmann
 Waldighofen

Entreprise de Peinture
JOSEPH BRAND
 WALDIGHOFEN

J. & O. GISSINGER
 Téléphone N° 8
 R. C. Mulhouse N° A 968, A 1229

VINS EN GROS
 MAISON FONDÉE EN 1806
 Waldighofen (Haut-Rhin), le 3 Octobre

Bau- und Möbeltischlerei
MARTIN BLIND
 WALDIGHOFEN (ELSASS)
 Anfertigung von Sommiers und Matratzen

VINS EN GROS
WEING
Félicien Noël
 JEANNE NOËL, Successeur
 TÉLÉPHONE N° 3
 Waldighofen
 (Haut-Rhin)

Boucherie Charcuterie
Paul Wermuth

Epicerie-Mercerie
Jean Mattler
 Rue de Bâle, Waldighofen

Joseph Welmelinger
 WALDIGHOFEN (Haut-Rhin)
 CYCLES - RÉPARATIONS DES CYCLES ET MOTEURS
 FOYERS ECONOMIQUES - POÊLES EN FAÏENCE

MENUISERIE - EBÉNISTERIE
MEUBLES RAPP
 Société Anonyme au Capital de 188.000 N. F.
 WALDIGHOFEN (Haut-Rhin)

Maison Wolff
 TISSUS - BONNETERIE
 Spécialité: VÊTEMENT DE TRAVAIL
 WALDIGHOFEN
 24, rue de la République.

FUTTERMITTELHANDLUNG
Xaver KUBLER
 WALDIGHOFEN (Elsass)
 TELEFON N° 10

MORGEN Marcel
 Epicerie - Bazar - Jouets
 WALDIGHOFEN

ÉPICERIE — MERCERIE — TISSUS
J. VOHMANN
 Waldighofen, 45, place Jeanne d'Arc
 ———— TÉLÉPHONE 3 ————

MENUISERIE MECANIQUE
Jos. Grienberger
 Schrein
 WALDIGHOFEN
 N° 00374

COMMERCE DE BOIS
 PARQUETS, MOUCHETTES, MOULURES, etc.
EMILE BÄUMLIN
 WALDIGHOFEN

Chaussures - Corbonnerie
Louis RAPPENECKER
 WALDIGHOFEN
 48, rue de la République.

Camille DIETSCHY
 FORGERON
 WALDIGHOFEN

ZELLER Emile
 Epicerie - Bazar - Droguerie
 WALDIGHOFEN

ÉPICERIE - QUINCAILLERIE
Éznel Burger
 Maître-Plâtrier
 57, rue de Bâle, WALDIGHOFEN - Tél. 34

Boucherie-Charcuterie
Meinrad GUTKNECHT
 Rue de la République
Waldighofen

Boulangerie Pâtisserie
Armand Bauer
 Rue du Château, Waldighoffen

• CONFECTION...
Arthur KOHLER
 — Grand choix Hommes - Dames et Enfants —
 * Toute la Bonneterie
WALDIGHOFEN — Tél. 79

«Mesdames» pour vos Permanentes, Teintures,
 Mise en plis et votre Parfumerie:
 Une seule adresse **Maison Jean SAUNIER**
 COIFFEUR - PARFUMEUR au Centre de
Waldighofen - Tél. 28

Garage du Centre
L. & A. EGLIN
 Réparations en tous genres
 Place Jeanne d'Arc, WALDIGHOFEN

Mesdames! Vous serez bien plus charmantes
 avec une permanente faite au:
Salon de Coiffure A. SAUNIER
 Permanente chaude - tiède - froide - mise en plis
 * TEINTURES *
WALDIGHOFEN Téléphone 18

ARSEN LITZLER
 Baustoffhandlung
 Wand- und Bodenplatten
WALDIGHOFEN
 Fernruf 12

MODES
Schielin - Schur
 Couronnes mortuaires
WALDIGHOFEN
 Rue de la République

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS & BATIMENTS INDUSTRIALISÉS
KNOLL + FRISCHINGER

S. A. au capital de 102.000 F.
 R. C. Mulhouse 945 852 127 B
 SIRENE 945 852 127 00014 APE 5560

68640 WAL
 Tél. (89) 25.80.40

BIERE
 CHARBON
 FUEL
 Ernest
Walliser
 Waldighofen
 Téléphone 11

STATION-SERVICE
SHELL
 Huiles — Graisse
 Accessoires Autos
 Fuel-Oil domestique
 Service rapide à domicile

Victor Groell
WALDIGHOFEN
 Téléphone 29

R. VOHMANN
 Vins et Spiritueux en gros
WALDIGHOFEN
 TÉLÉPHONE 3

BOULANGERIE - PATISSERIE
Alphonse Betzler
WALDIGHOFEN — Tél. 62

SALON DE COIFFURE
 PARFUMERIE — Dépositaire central de Journaux
René MUNCK
WALDIGHOFEN

Lucien EGLIN Serrurier - Installateur
WALDIGHOFEN Tél. 46
 Ferronnerie d'Art

Epicerie - Crèmerie
SCHUR Mireille
WALDIGHOFEN

Boucherie - Charcuterie
WIMMER Lucien
WALDIGHOFEN

* BOUCHERIE - CHARCUTERIE (Fine)
Paul FREY
WALDIGHOFEN
 Tél. 153

Salon VOHMANN
 Coiffure Dames
 Produits de beauté - Parfumerie
WALDIGHOFEN



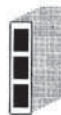
Alimentation
FARINE
codec
 Rue des Ecoles
68640 WALDIGHOFEN

Georges BASLER
 BOULANGERIE
 PATISSERIE

Entreprise de Peinture **Adolphe BRAND**
 Maître Peintre - O.Q.P. 1 étoile
 Tous travaux de peinture - intérieur et extérieur
 Ravalement de façades - Location d'échafaudages
 Vente de tout matériel de peinture - Papier peint et revêtement mural
 9, rue de la République 68640 WALDIGHOFEN

STATION ÉLECTRO-CARBURATION
 AUTO - RADIO
Pierre CATHALA
WALDIGHOFEN Tél. 89.25.82.02

LES CIMENTS PRÉFABRIQUÉS
 Société à responsabilité limitée au capital de 30.000 Frs.
 R. C. Mulhouse 94 9 31
 No d'identification : 325 68 235 0 001
 Cpte Banque Populaire Alsace
 C. C. P. Strasbourg 16376



Siège social:
68 - WALDIGHOFEN

AGGLOMÉRÉS
 BLOCS ISOTHERMES «ALPHA»
 PLANCHER PRÉFABRIQUÉ «DFC»
 TUYAUX CIMENT COMPRISE
 LISSES ET PERFORÉS
 BORDURES DE JARDIN «C. P. E.»
 Tél. 149

CHAUSSURES
 COIFFURE MESSIEURS
Gérard Walch
 46, rue du Maréchal Joffre
68640 WALDIGHOFEN

Poêles en faïence
EGLIN Jean
 Investissez à long terme
 Faites-vous construire
 un vrai poêle en faïence
 Neuf - Renovations - Fous à pain
 20, rue de Willer
68640 WALDIGHOFEN
 Tél. 89.25.84.55



ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ
 FORCE - LUMIÈRE - T.S.F.

Eugène DIETSCHY
WALDIGHOFEN (Haut-Rhin)

Banque Populaire Altkirch 58/1740 D
 Carte Professionnelle M 3653
 Reg. Com. Mulhouse 5178

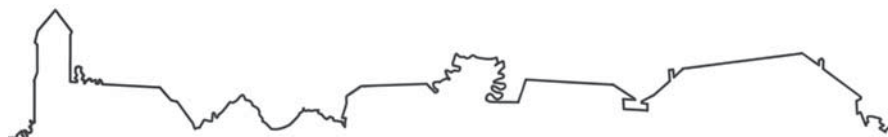
D'autres artisans, commerçants et professions libérales du village.

La période où ils ont exercé leur métier n'est pas facile à définir. Derrière chaque nom, figure la date de naissance de l'intéressé.

Les cabarettiers et aubergistes ne figurent pas sur cette liste. Un article leur sera consacré ultérieurement.

<p><u>Boulangers</u> Zeller Jean-Baptiste 1760 Zeller Fr. Joseph 1760 Eglin Georges 1773 Schill Joseph 1813 Schmitt Alphonse 1865 Litzler Martin 1865 Morgen Charles 1869 Morgen Marcel 1905 Bauer Armand Betzler Alphonse 1921 Bauer Jean-Paul 1934</p>	<p><u>Bouchers</u> Schmitt Wendelin 1750 Schmitt Nicolas 1801 Katz Lazarus 1815 Goepfert Antoine 1818 Katz Nathan 1819 Eglin Nicolas 1831 Katz Jacques 1859 Rosenblatt Modeste 1843 Wermuth Paul 1877 Hatsch Alphonse 1911 Wermuth Paul 1919 Kircher Léon 1931</p>	<p><u>Epiciers</u> Burger Jean 1820 Bachmann Auguste 1878 Mattler Jean 1862 Noël Marie, née Henlin 1878 Wolff Edmond 1872 Groell Marie, née Schur 1884 Burger Maria, Mattler 1901 Wolff Alice 1899</p>	<p><u>Couturières</u> Stoltz Catherine 1748 Klocker Thérèse 1820 Reininger Catherine Henlin Thérèse 1822 Dietschy Thérèse 1832 Feldmann Marie Anne 1847 Goepfert Rose 1849 Gousy Elisabeth 1857 Montfort Josephine 1861 Eggenschwiller M-Louise 1862 Henlin Josephine 1864</p>	<p><u>Mercerie Bonneterie</u> Katz Sara et Rachel 1869/75 Dietschy Josephine 1896</p> <p><u>Fouleur de bas</u> Walliser Joseph 1794</p> <p><u>Marchandes d'étoffes</u> Schill Th. Adèle 1861 Kubler Anne, née Eglin 1896 Winckler Anne 1897</p>
<p><u>Tailleurs d'habits</u> Burger Jean 1746 Feldmann Henri 1766 Feldmann Joseph 1790 Enderlin Bernard + 1809 Enderlin Antoine 1796 Enderlin Pierre 1795 Eglin Joseph 1829 Hecklé Charles 1834 Brand Joseph 1839 Winckler Joseph 1847 Groell Nicolas 1856 Eglin Albert 1867 Winckler Joseph 1874 Reiff Antoine 1880 Groell Alfred 1884 Wermuth Auguste 1908 Eglin Alois 1909 Schädler Eugène</p>	<p><u>Cordonniers</u> Brun Joachim 1749 Schmitt Wendelin 1757 Schur Joseph 1768 Grosheitsch Pierre 1770 Kempf Joachim 1777 Schmitt Luc 1779 Grosheitsch Pierre 1821 Albersammer Joseph 1823 Grosheitsch Georges 1823 Baeumlin Martin 1827 Eggenspieler Pierre 1829 Keppy Antoine 1838 Burger Lucas 1844 Burger Jean 1846 Hemmerlin Oscar 1896 Walliser Alphonse 1912</p>	<p><u>Maréchaux-ferrants</u> <u>Forgerons</u> Wermuth Antoine 1747 Wermuth Joseph 1785 Eglin Jean Adam 1736 Eglin Hermann + 1776 Eglin Georges 1776 Eglin Pierre 1779 Eglin Fr. Joseph 1798 Eglin Leonard 1800 Wermuth Antoine 1807 Eglin Jean 1808 Andelfinger Valentin 1843 Andelfinger Emile 1875 Montfort Joseph 1854 Montfort Joseph 1892</p>	<p><u>Charpentiers</u> Boeglin Jacques 1758 Boeglin Jean + 1815 Gros Guth Joseph 1760 Igert Fridolin 1779 Igert Fr. Joseph + 1798 Gros Guth Jean Adam 1785 Igert Jean + 1811 Boeglin Antoine 1795 Boeglin Jean 1838</p> <p><u>Charrons</u> Stoltz Jean 1735 Stoltz Pierre 1804 Eglin Benoit 1805 Eglin Pierre 1849 Eglin Aloyse 1890</p>	<p><u>Maçons</u> Reininger François + 1838 Reininger Joseph 1776 Reininger Joseph 1802 Reininger Georges 1805 Reininger Pierre 1808 Schur Georges 1800 Schur Antoine 1831 Schur Philippe 1836 Winckler Joseph 1813 Kempf Antoine 1814 Kempf Antoine 1841 Rantz Guillaume 1842 Rantz Georges 1868 Reininger Aloyse 1859 Wiss Emile 1876</p>
<p><u>Menuisiers</u> Gros Guth Joseph 1804 Schill Louis 1818 Schmitt Antoine 1786 Seckinger Jean 1819 Rapp Joseph 1898 Baeumlin Joseph 1823 Seckinger Ferdinand Baeumlin Emile 1861 Grienerberger Aloyse 1882</p>	<p><u>Selliers</u> Schmitt Nicolas 1761 Burger Victor 1910 Hemmerlin Albert 1854 Eglin Joseph 1900</p>	<p><u>Meuniers</u> Schill Antoine 1774 Schill Antoine 1807</p>	<p><u>Peintres en bâtiment</u> Brand Joseph Reininger Ernest 1904 Muller Armand</p>	<p><u>Modistes</u> Brun Madeleine 1845 Wermuth Alphonsine 1907 Schur Maria 1913</p>
<p><u>Barbiers Coiffeurs</u> Zeller Fr. Antoine 1725 Zeller Emile 1899 Burger Paul 1823</p>	<p><u>Sage Femmes</u> Henlin Julie 1872 Zeller Léonie 1908</p>	<p><u>Herboriste</u> Kléné Blaise 1891</p>	<p><u>Droguistes</u> Meyer Pierre Zeller Etienne 1934 Gugel Roger 1936</p>	<p><u>Repasseuses</u> Unzeitig Marie-Anne 1794 Brun Madeleine 1845</p>
<p><u>Chirurgien diplômé</u> <u>Médecin de cures</u> Zeller Antoine Emmanuel 1807</p>	<p><u>Sabotier</u> Wermuth Melchior 1828</p>	<p><u>Dentiste</u> Dr. Wolf</p>	<p><u>Marchand de blés</u> Koch Joseph 1855</p>	<p><u>Marchand de lames (outils)</u> Bannwarth Thiédaud 1865</p>
<p><u>Electriciens</u> Koch Georges 1895 Dietschy Eugène</p>	<p><u>Infirmière</u> Gissing Marie Louise, née Moerel 1935</p>	<p><u>Vétérinaire</u> Dr. Frey Joseph 1926</p>	<p><u>Médecin généraliste</u> Dr. Ricklin Jean 1906</p>	<p><u>Assistante Sociale</u> Andelfinger Solange, née Nussbaumer 1934</p>

Certaines données relèvent de la généalogie et si l'auteur a oublié des personnes, veuillez le lui signaler.





Nouveaux services

R C GARAGE

Le 1^{er} septembre 2009, le garage multimarques «R C GARAGE» a ouvert au
8, rue de la République tél. 03 89 07 75 81.

*Mécanique, carrosserie, peinture
sont les principales activités de cette nouvelle entreprise.*



CABINET DE SOINS INFIRMIERS

Début 2010, un cabinet de soins infirmiers
et de soins à domicile ouvrira ses portes au
8, rue de la République.



En bref ...

FORMATION POUR LES PROPRIETAIRES DE CHIENS DE 1^{ère} ET 2^{ème} CATEGORIE

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a rendu obligatoire une formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. La formation vise à les sensibiliser aux risques que représente un chien dangereux et à les informer des bonnes pratiques en matière de prévention des accidents. A l'issue de cet enseignement, les propriétaires obtiendront une attestation d'aptitude pour la détention de ces chiens, attestation nécessaire afin d'obtenir le permis de détention. De plus, lorsqu'un animal paraît dangereux mais n'appartient pas à la 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, le maire peut demander une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire puis le suivi de cette formation par son propriétaire. La liste des personnes ou organismes agréés pour dispenser ces formations est diffusée sur le site des Préfectures et est disponibles à la Mairie.

RAPPEL

Plusieurs poubelles «spéciales chiens» ont été installées à divers endroits du village, prière de les utiliser. Si votre promenade vous conduit loin de ces poubelles, faites en sorte que votre chien ne salisse ni les trottoirs, ni les gazons.

OPERATION BRIOCHES DE L'APEI

La solidarité et la générosité des habitants de notre commune a été une nouvelle fois au rendez-vous pour la traditionnelle vente de brioches au profit de l'APEI de HIRSINGUE .

A Waldighoffen, 696 brioches ont été vendues pour un montant de 3 606 euros.

Un chaleureux merci aux vendeurs bénévoles ainsi qu'aux acheteurs.



TRESOR PUBLIC

Nous vous rappelons que la Trésorerie de HIRSINGUE a fermé. Vous devez vous adresser à la Trésorerie de FERRETTE – 68480 – 46 rue du Château.

Téléphone : 03 89 40 40 19

HORAIRES D'OUVERTURE :

**du lundi au jeudi
de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30**

vendredi de 08H30 à 12H00

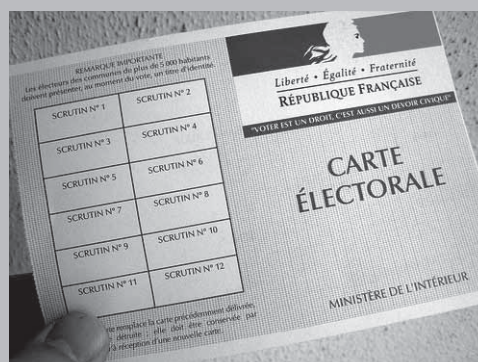


INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Toutes les personnes de nationalité française souhaitant se faire inscrire sur les listes électorales doivent se présenter à la Mairie avant le 31 décembre 2009 à 12 h00, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. La déclaration d'arrivée n'autorise pas l'inscription automatique sur les listes électorales, c'est une démarche indépendante .

Les citoyens de l'union européenne résidant dans un état membre dont ils ne sont pas ressortissants peuvent exercer, dans cet état, leur droit de vote aux élections municipales et aux élections des représentants au Parlement Européen.

Les personnes intéressées pour s'inscrire sur l'une de ces listes, ou sur les deux listes électorales complémentaires, doivent se présenter à la Mairie avant le 31 décembre 2009 à 12 h00, présenter une pièce d'identité et attester jouir de leurs droits civiques, tant en France que dans leur Etat d'origine.





Prochaines manifestations

A LA MEDIATHEQUE



Le 3 décembre 2009

Atelier de cuisine «Je concocte mon festin de Noël», à la salle associative du Forum, avec Tony HARTMANN de 10H à 13H, au prix de 75€. (12 places sur réservation au 03 89 68 94 40).

Au menu : foie gras à la brisure de truffes

saint-Jacques en brochettes et au coulis de morilles

sorbet à la vendange tardive

filet de bœuf en feuilletage, sauce au vin rouge

sorbet à la mandarine et aux marrons glacés au croustillant à l'orange.

Dédicace «Variations autour de la choucroute», de 14 h à 17 h à la Médiathèque.

Le 9 décembre 2009

Rencontre et dédicace avec «Peter POTH et le monde magique du verso», avec Joy AUS, de 14h à 17h à la Médiathèque.

Le vendredi 11 décembre 2009

Conférence / Débat sur la thématique suivante :

«L'homme et les nouvelles technologies – Les accros du Web...» à 20h à la Médiathèque

Comment devons-nous nous comporter, nous les Adultes, face à ce phénomène qui envahit nos Jeunes?

Mme Anne CALIFE, Médecin, dissèque tous les attributs de ce nouveau phénomène, la cyberdépendance : esclavage, enfermement, perversité et jouissance. Mais aussi vide intense où la solitude trône en maître sur l'écran.

Elle dit «se connecter à Internet, c'est se connecter à son propre gouffre, à son propre infini...»



ANIMATIONS DE NOEL POUR LES ENFANTS



Le 2 décembre 2009

Légende de St Nicolas + confection de bradala + atelier de peinture de décors d'hiver, de 15h à 17h.

Le 16 décembre 2009

«Merveilleux contes de Noël», de 15h à 16h... une surprise vous comblera !!

Ces 2 activités s'adressent aux enfants de 4 à 10 ans, sur inscriptions au 03 89 68 94 40, le nombre de places étant limité.

Prix par enfant et par animation : 2 €

A LA MEDIATHEQUE



ANIMATIONS DE NOEL POUR LES ADULTES



Le 14 décembre 2009

Rencontre poétique et musicale (intervention de 2 citharistes de Waldighoffen et évocation des souvenirs d'antan (participation de monsieur René Minéry) autour d'un goûter de Noël, à partir de 15 h à la Médiathèque.

Inscriptions au 03 89 68 94 40, les personnes âgées ayant des difficultés pour se déplacer doivent nous téléphoner, nous les chercherons et les ramènerons.

Le 18 décembre 2009

Rencontre musicale : spectacle de poésies et de chansons avec Brigitte et Michel FUCHS, Christian GRANDTHURIN, à 20 h à la Médiathèque.

QUELQUES DATES À RETENIR

Le dimanche
29 novembre 2009

Thé dansant
des donneurs de sang



Le dimanche
6 décembre 09

La Fête de Noël
des retraités



Le 12 décembre 2009

Inauguration du nouveau Centre d'Incendie
et de Secours III et Gersbach rue d'Oberdorf.



Prudence

sous les lignes électriques



Les lignes électriques aériennes font partie de notre environnement et il faut en tenir compte pour ne pas prendre de risques. Quel que soit le type de ligne électrique (basse, moyenne, haute ou très haute tension), la trop grande proximité d'une personne, d'un engin ou d'un objet pointé dans sa direction peut provoquer un arc électrique appelé amorçage, et présenter alors un réel danger d'électrocution. Il faut donc être prudent et rester à distance (1) des lignes électriques quels que soient les travaux (pose de toiture ou d'antenne, élagage, etc..) ou les loisirs (sports aériens ou nautiques, activités de plein air, etc..) exercés.

Pour mieux prévenir ces risques, ERDF et RTE, les deux filiales d'EDF en charge des réseaux de distribution et de transport d'électricité, se sont associés dans une vaste campagne d'information pour sensibiliser le public aux dangers liés à certaines activités à proximité des lignes électriques. Cette campagne intitulée «sous les lignes, prudence, restons à distance» s'adresse naturellement à tous avec des messages spécifiques destinés à certains publics dont le comportement aux abords des ouvrages peut présenter un danger : les pêcheurs, les agriculteurs, les professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi que tous les adeptes des sports aériens et nautiques.

(1) La distance de sécurité minimale à respecter pour les lignes basse ou moyenne tension (< à 50 000 Volts) est de 3 mètres.



Vous trouverez toutes ces informations sur un site Internet dédié :

www.sousleslignes-prudence.com

Des dépliants sont également disponibles en mairie



OPERATION TRANQUILLITE – VACANCES



DEMANDE INDIVIDUELLE

Brigade de : -----
Commune concernée : -----

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : ----- Prénom : -----

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit, ...)

Code Postal : ----- Ville : -----

☎ ----- Courriel : ----- @-----
(la mention de votre adresse e-mail, si vous souhaitez nous la communiquer,
nous permettra de vous adresser toute information à caractère préventif.)

PÉRIODE D'ABSENCE

Du : ----- Au : -----

TYPE ET CARACTÉRISTIQUES DU DOMICILE

Maison

Appartement

Étage : ----- N° de Porte : ----- DIGICODE : -----

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON Si oui, lequel ? -----

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE

NOM : ----- Prénom : -----

CP : ----- Ville : -----

☎ -----

Possède t-elle les clés ? : ----- OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

LIEU DE VACANCES

Êtes-vous joignable pendant votre absence ? OUI / NON

Si oui, à quelle adresse ? -----

☎ ----- Courriel : ----- @-----

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRÉCISER

Date : -----

Signature du demandeur : -----

En raison de la recrudescence des vols en tous genres, la Gendarmerie Nationale a édité une fiche permettant de lutter simplement et efficacement contre toutes sortes de délits d'appropriation.

Cette opération permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la brigade territorialement compétente au moyen d'un formulaire tel que celui ci-dessus.

Ces formulaires, disponibles en Mairie, sont à déposer, dûment remplis, à la brigade de DURMENACH.

L'opération tranquillité-vacances s'étend à toutes les périodes de vacances scolaires.

Médiathèque



Le vendredi 24 juillet, une trentaine de personnes furent charmées par une ballade contée, animée par Mme Anne HENGY. Ce conte a connu bien des étapes « mouillées et sèches ! » mais il a émerveillé petits et grands...Merci Anne !



Le conte intitulé «La soupe aux cailloux» s'acheva à la Médiathèque autour d'une malle aux trésors !!

Mme et M. BUSSEUR nous donnent rendez-vous pour une journée de ballade et de découverte de nos plantes de Waldighoffen, au courant du mois de mai prochain s'il y a assez de candidats. Par conséquent, inscrivez-vous dès maintenant en téléphonant au **03 89 68 94 40**.



Le 11 septembre, rencontre littéraire autour du thème «**Femmes d'Alsace**» avec **Christine MULLER et Michel LOECHTSCHLER** qui trace dans son ouvrage intitulé «**Une Alsacienne au cœur de l'Europe**» le parcours de la première femme Eurodéputé, féministe, pacifiste, à la pointe de la lutte pour le droit de vote des Françaises.

La protection de la faune et de la flore présentée par **M. Jean-Louis HANS**, auteur du «**Rain du Diable**» le 25 septembre dernier.



EXPOSITIONS PHOTOS....

Le 14 octobre dernier, vous avez été convié à un 1^{er} vernissage d'expositions photos par PASCAL M.

Ce 1^{er} rendez-vous ouvre un cycle de futures expositions consacrées essentiellement à la photographie

professionnelle avec un objectif de grande éclectisme d'idées, de savoir-faire dans ce domaine si passionnant que représente la capture d'un moment, d'un instantané de vie !

Ces manifestations auront lieu à la Médiathèque Nathan Katz grâce à des personnes et institutions ayant fait preuve d'une grande ouverture d'esprit et voulant œuvrer pour la mise à disposition d'événements culturels dans notre Sundgau !

En tant que Directrice de la Médiathèque, je tiens à adresser un grand remerciement à M. Jean-Daniel GISSINGER, à Pascal M. et à la Municipalité de Waldighoffen.

Cours d'informatique pour adultes débutants, organisés par la Médiathèque de Waldighoffen.

Le jeudi 15 octobre, à 9h15, a débuté la première séance (6 séances au total) d'une série de cours pour adultes débutants (et en particulier séniors), organisés dans la salle multimédia de la Médiathèque Nathan Katz de Waldighoffen.

Les horaires habituels de la série actuelle de séances sont le jeudi matin, de 9h30 à 11h30. **13 places sont disponibles.** Le coût du cycle de 6 séances est de **15 euros en sus de la carte de membre.**

Au programme, découverte de l'ordinateur, traitement de texte, traitement d'images, initiation à internet et au courrier électronique.

L'intervenante est Mme Francine HOFF, professeur retraitée et bénévole de la Médiathèque.

Un second cycle est déjà prévu pour le mois de Janvier 2010.

Pour tout renseignement, adressez-vous à Christiane VALLIN, Directrice, au **03 89 68 94 40**.

Conférence «**Découverte du Shiatsu**» le 9 octobre dernier, avec **Béatrice et Patrice JASINSKI**.



Une soirée reportage avec CARITAS, sous la houlette de Yamina SUTTER et Michel DUGARDIN a eu lieu **le vendredi 18 septembre 09**.

Un groupe de jeunes a exposé sa mission humanitaire au Sénégal, mission qu'il a vécu l'été 2009.

Bravo au dynamisme de ce réseau, n'hésitez pas à les contacter si vous avez envie de les aider ou si vous avez besoin d'aide.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre M. Michel DUGARDIN au **03 89 25 89 74**.

Le 2 octobre dernier, la Médiathèque Nathan Katz a accueilli Mme Elisabeth BUSSEUR, Docteur en pharmacie, homéopathe, ethnopharmacologue, qui a tenu à nous rappeler «comment se soigner avec les plantes» comme nos ancêtres !.



Évènements au fil des jours ...

**Le 12/09
et le 08/11**

A.S. Waldighoffen

L'A.S. Waldighoffen a organisé cet automne deux manifestations réussies. Une première fête de la bière a vu le jour sous le haut-vent de la salle polyvalente, elle a attiré les jeunes et les moins jeunes.



Un repas choucroute, agrémenté par un orchestre de qualité, a séduit les nombreux convives.



Le 04/10

Association des Pêcheurs

L'Association des Pêcheurs a proposé son désormais traditionnel repas carpes-frites, a régalé les gourmets et fait le bonheur des danseurs avec l'orchestre Guy et Robert Friess.



Les 24 et 25/10

Société Avicole

La Société Avicole a présenté, avec succès, son exposition fort appréciée des grands et des petits et gratifiée de nombreux prix. La salle polyvalente est devenue, à cette occasion, une véritable basse-cour géante avec plus de 400 animaux.



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN

Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN

Conception et impression : Imprimerie Kauffmann - 68 TAGSDORF

Le 6/10

Fête de l'école



Pour la première fois, les enseignants et les élèves de l'école maternelle et primaire «les Nivéoles» ont fêté l'automne dans la salle polyvalente. Le spectacle de chants et de danses a enchanté les parents et amis venus nombreux.

Les 10 et 11/10

l'Association ornithologique d'Alsace

Organisée par l'Association Ornithologique d'Alsace, cette superbe exposition a permis, une fois de plus, d'admirer de magnifiques oiseaux.



11 novembre

Le 11/11

La messe du souvenir a été célébrée par le père François Lichtlé et rehaussée par la chorale Ste Cécile. La musique Concordia, le corps des sapeurs pompiers, les anciens combattants, monsieur Hoff, maire, ses adjoints, de nombreux conseillers étaient présents pour assister à la remise de la Croix de la Valeur Militaire à monsieur Fernand Marschall de Steinsoultz par monsieur Michel Monnet, officier de la légion d'honneur. Un message a été prononcé par un groupe de jeunes sous la direction de madame Christiane Vallin. Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts par monsieur le Maire, Henri Hoff, le président de la Section UNC monsieur Paul Goldemann et monsieur Michel Monnet...

Après la sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise, monsieur le Maire a lu le communiqué du secrétaire d'Etat chargé de la Défense et des Anciens Combattants. Un vin d'honneur, offert par la Municipalité, a clôturé cette cérémonie au café-restaurant «Le Figaro».

